

La connaissance du territoire au service de la tarification incitative



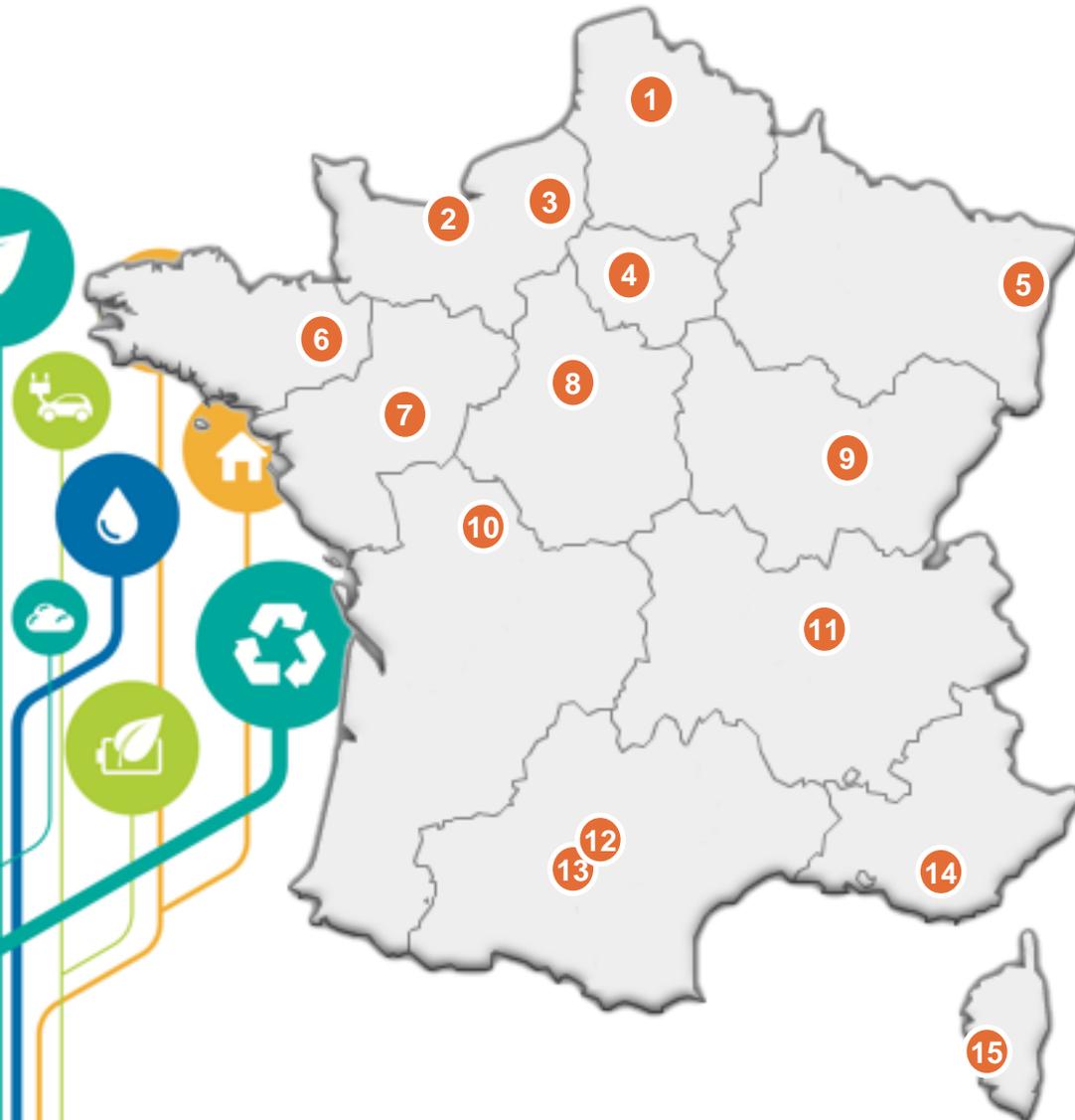


RARE

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Un réseau de
savoir-faire
et de **compétences**
au service
de la **transition**
des territoires

16 membres sur toute la France à retrouver sur www.rare.fr



GUYANE



MARTINIQUE



GUADELOUPE



LA REUNION



MAYOTTE



1. CERDD
2. Biomasse Normandie
3. Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
4. Institut Paris Région
5. Atmo Grand Est
6. Observatoire Environnement de Bretagne
7. TEO Pays de la Loire
8. ARB Centre Val de Loire
9. Alterre Bourgogne-Franche-Comté
10. AREC Nouvelle-Aquitaine
11. AURA-EE
12. AREC Occitanie
13. ORDECO
14. ARBE Région Sud
15. AUE Corse
16. Synergîle Guadeloupe

Les agences régionales de l'EE

en appui aux politiques publiques de DD

Reconnues par la
LTECV

Art. 188 et Art. 191

par la Loi pour la
reconquête de la
Biodiversité

Art. 21

par le Code de
l'Environnement (ORD)

Art. D541-20

Des outils opérationnels
mis en place par les régions
pour appuyer la mise en œuvre
des politiques publiques de
transition
au service des territoires

Centres (de) ressources Socle commun autour de 3 missions

**Connaissance du
territoire**

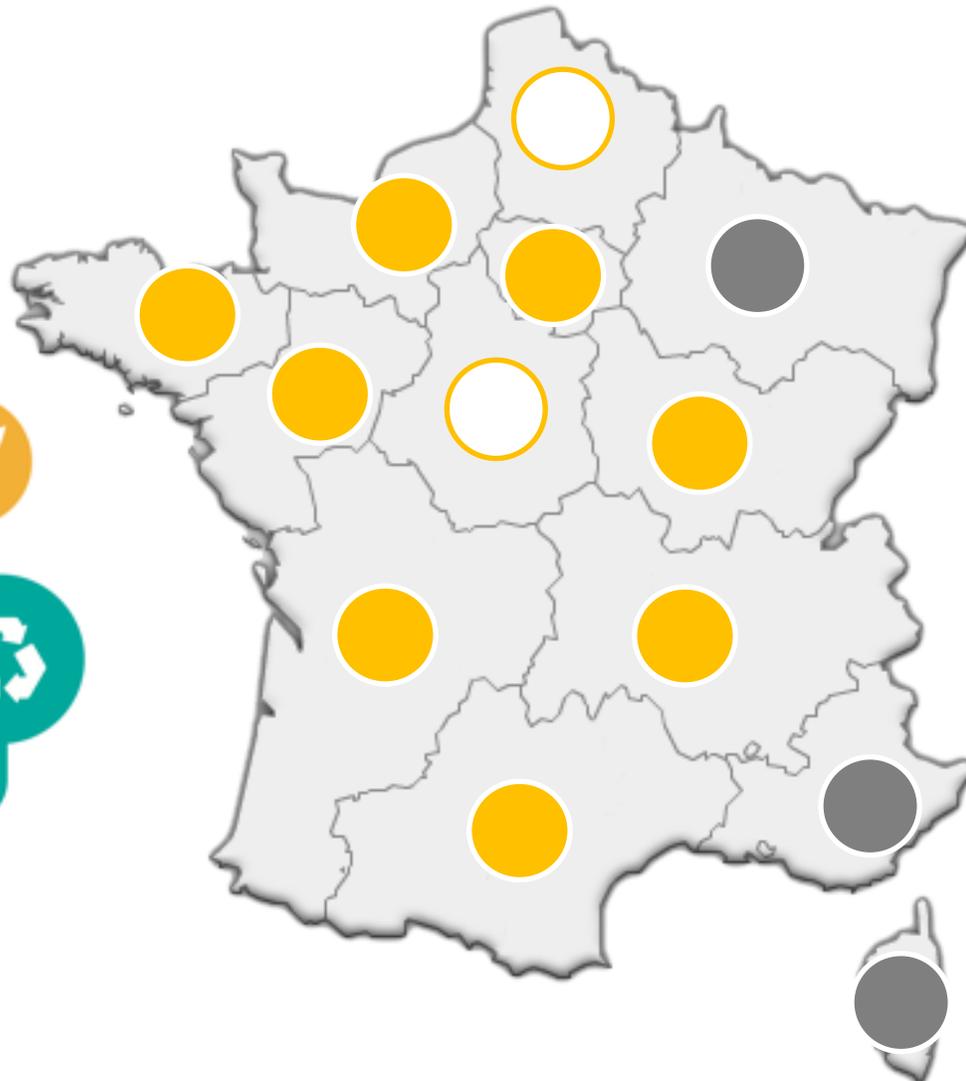
**Création de lien
Appui et
animation de
réseau**

**Expérimentation
et innovation**

- Observatoires de l'énergie, des déchets, de la biodiversité
 - Réseaux d'acteurs
 - Partage et diffusion d'outils de facilitation



Observatoires régionaux des déchets et des ressources



GUYANE



MARTINIQUE



GUADELOUPE



LA REUNION



MAYOTTE



- 13 observatoires régionaux

- Dont 9 membres du RARE au 1^{er} novembre 2021

 Observatoire établi, membre du RARE

 Observatoire établi, non membre du RARE

 Pas d'observatoire, ou observatoire en préfiguration



RENCONTRE
RESSOURCES ET
DÉCHETS

12 MAI 2022

WEBINAIRE



3 rendez-vous thématique annuels

- Sur des sujets d'expertise des observatoires
- Un éclairage du point de vue de la donnée territoriale
- Sur les enjeux qui touchent nos territoires

2022 :

- Observation des déchets plastiques
- Tarification incitative, TEOM et redevance spéciale
- *Sujet et date à venir*

2021 - **retrouvez les replays sur le site web du RARE www.rare.fr :**

- L'observation des ressources et des flux de matière dans les territoires
- Déchets du BTP : sortons de l'ombre la montagne cachée !
- Biodéchets : une obligation de tri à accompagner

Les webinaires
du RARE
deviennent les
RED (Rencontres
Ressources Et
Déchets)





RARE

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'observation régionale : élément stratégique de la gestion et planification des déchets

SEQUENCE 1





RARE

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'observation économique, premier pas vers la transition

SEQUENCE 2

S



RARE

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Situer les collectivités et les
accompagner dans les réflexions

SEQUENCE 3



S



RARE

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

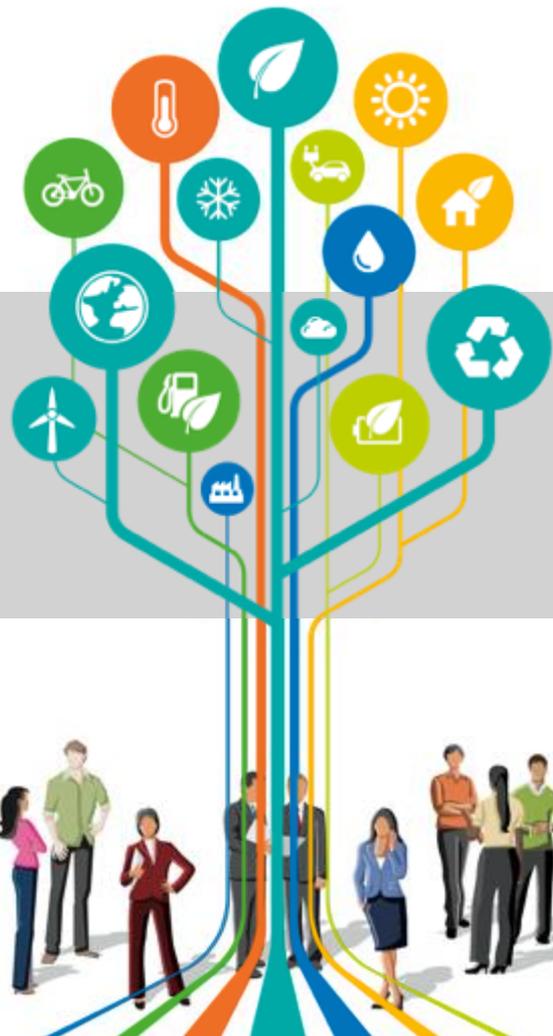
Suivi des coûts et du financement du service public de prévention et de gestion des déchets en Nouvelle-Aquitaine



AREC

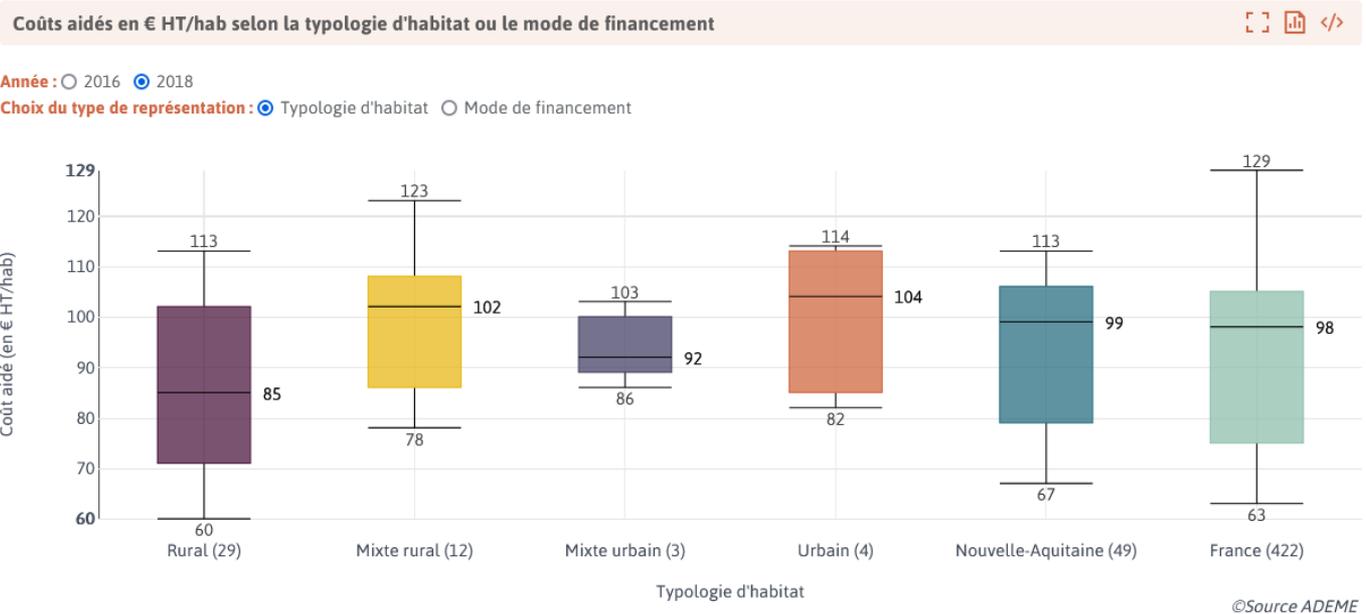
AGENCE RÉGIONALE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

30/06/2022



Suivi des coûts et du financement du
service public de prévention et de gestion
des déchets en région

- Source : Référentiel régional des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets de l'ADEME
- Valorisation sur le [site de datavisualisation de l'ORDEC](#) (cf. extrait ci-dessous)

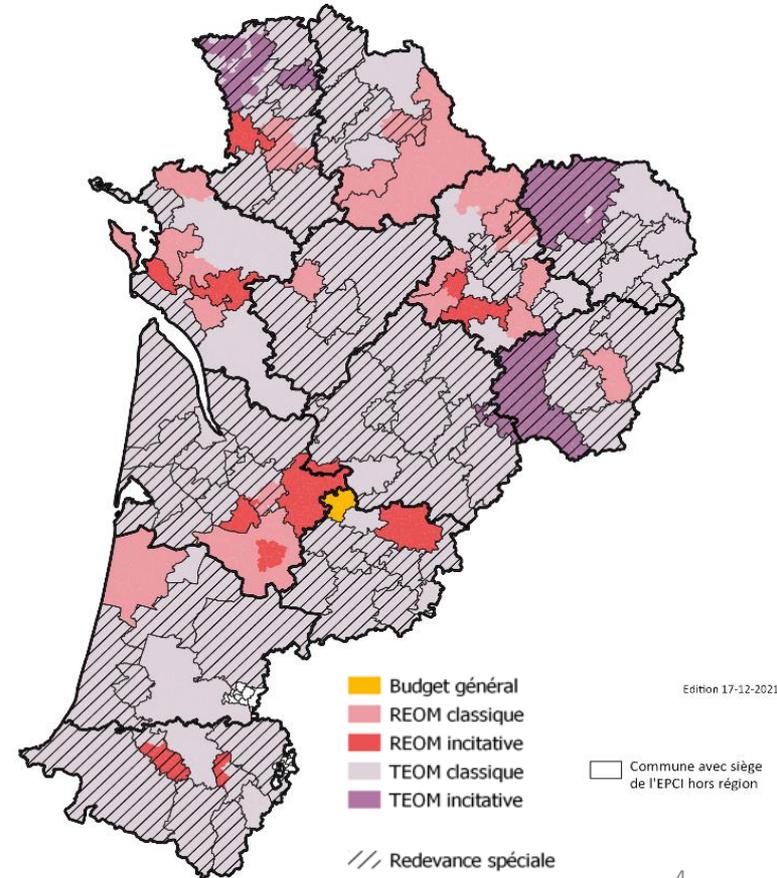


- Sources :
 - Enquête AREC auprès des services des Préfectures en charge du suivi des Finances Locales des Collectivités territoriales
 - Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

- TEOM (hors TI) : mode de financement majoritaire
 - 4 933 351 habitants soit 83% de la population régionale couverte
 - 613 M€ soit 85% des montants prélevés en région

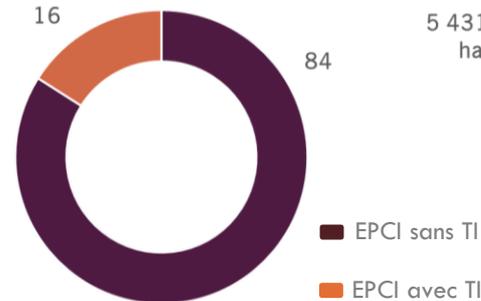
- Redevance spéciale facturée aux autres usagers du service : 37 M€

- REOM (hors TI)
 - 492 699 habitants soit 8% de la population régionale couverte
 - 61 M€ soit 8% des montants prélevés en région



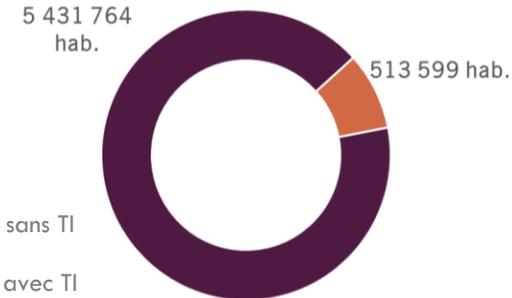
- EPCI exerçant la compétence collective, en **tarification incitative (TI)** sur tout ou partie de leur territoire en 2020 :
 - 16 sur 100
 - 12 en REOMI
 - 4 en TEOMI
 - 513 599 habitants
 - 248 345 en REOMI
 - 265 254 en TEOMI
 - 8,6% de la population régionale

Nombre d'EPCI à compétence collective avec et sans TI en région



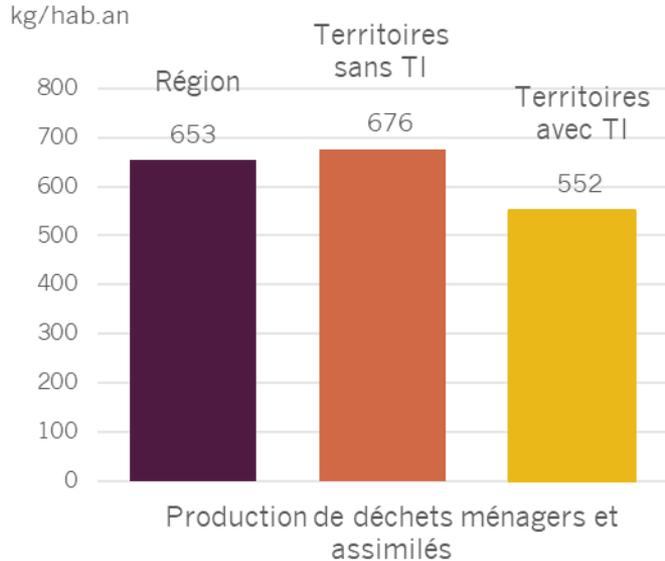
100 EPCI à compétence collective en région en 2020

Part de la population concernée par une TI en région



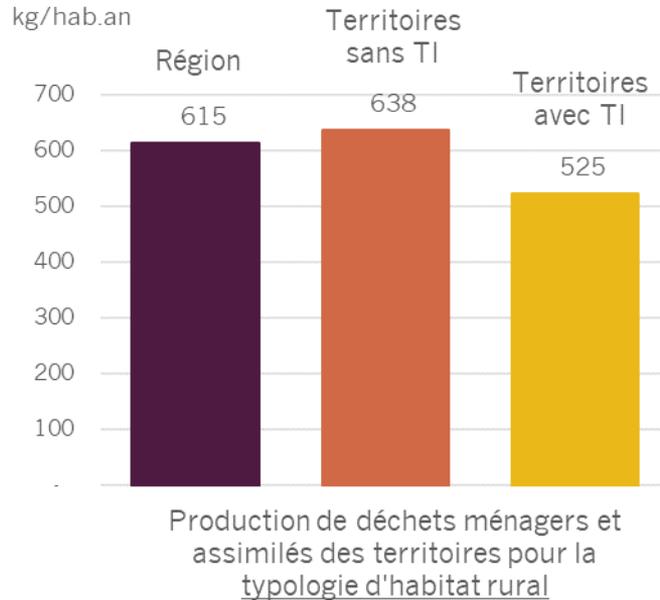
5 945 363 habitants* en région en 2020

Production de déchets ménagers et assimilés (kg/hab.an) pour les territoires sans/avec tarification incitative en 2020

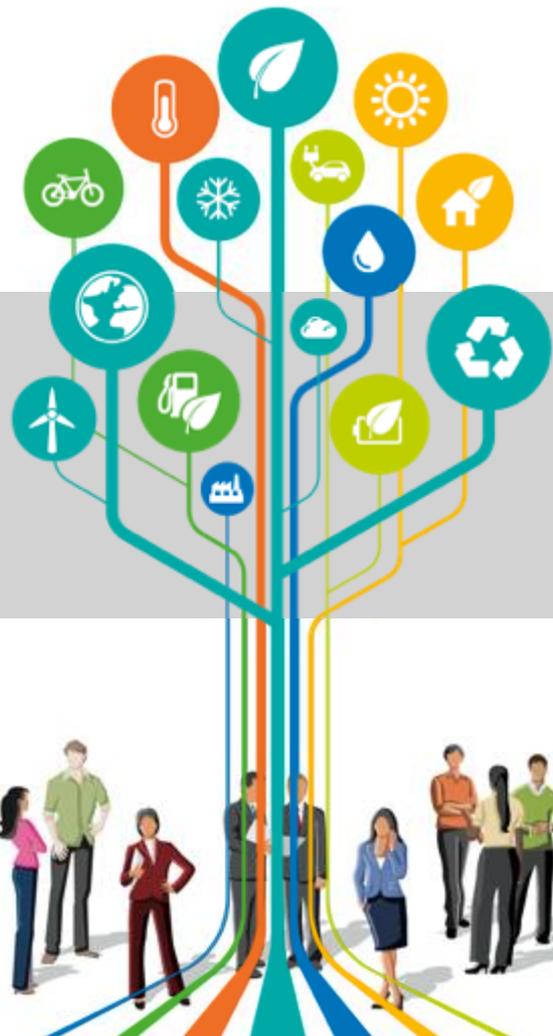


- Ensemble des territoires avec tarification incitative présentant un ratio de production de 552 kg/hab.an inférieur de plus de 15% à la valeur régionale (653 kg/hab.an) et de plus de 18% à celle des territoires sans tarification incitative (676 kg/hab.an)
- Médiannes :
 - Région : 590 kg/hab.an
 - Territoires sans TI : 602 kg/hab.an
 - Territoires avec TI : 548 kg/hab.an

Production de déchets ménagers et assimilés (kg/hab.an) par typologie pour les territoires sans/avec tarification incitative en 2020



- Ensemble des territoires **ruraux** avec tarification incitative présentant un ratio de production de 525 kg/hab.an inférieur de plus de 14% à la valeur régionale (615 kg/hab.an) et de plus de 17% à celle des territoires sans tarification incitative (638 kg/hab.an)
- Médiannes :
 - Région : 554 kg/hab.an
 - Territoires sans TI : 564 kg/hab.an
 - Territoires avec TI : 527 kg/hab.an

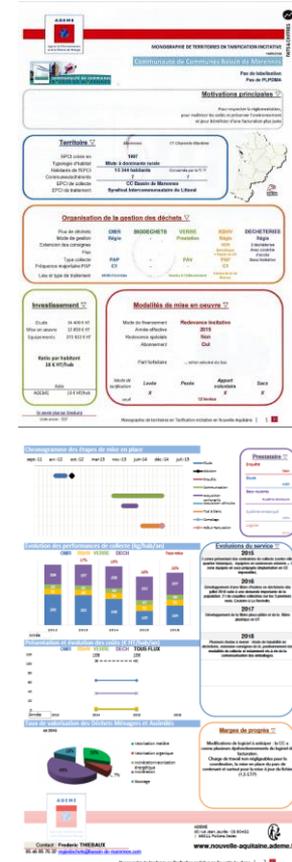


Travaux exploratoires pour le suivi du déploiement de la tarification incitative en région



Exemple de monographie
([lien vers le dossier de presse](#))

- Sources des données utilisées :
 - Monographies déclarées par les collectivités à l'ADEME
 - Matrices des coûts déclarées par les collectivités à l'ADEME dans l'outil SINOE® déchets
 - Enquête annuelle de l'AREC (ORDEC) auprès des collectivités compétentes en matière de gestion des déchets
- Indicateurs définis sur la base des données des monographies :
 - Montants des investissements réalisés
 - Durée des étapes de déploiement
 - Coûts du service public de prévention et de gestion des déchets par flux de déchets
 - Performances de collecte par flux de déchets
- Suivi par rapport à l'année 0 = année de la prise de décision du déploiement de la tarification incitative



Panel de 4 EPCI à compétence collecte ayant pris la décision de déployer une tarification incitative entre 2010 et 2016 et ayant transmis une monographie

Investissements et durée de déploiement

(moyennes pondérées par la population de l'année 0)

- Ratio de l'investissement total : 45 € HT/hab.
- Durée de l'étape d'étude : 8 mois
- Durée de l'étape de mise en œuvre* : 43 mois

*(entre l'année 0 et l'année de début de facturation)

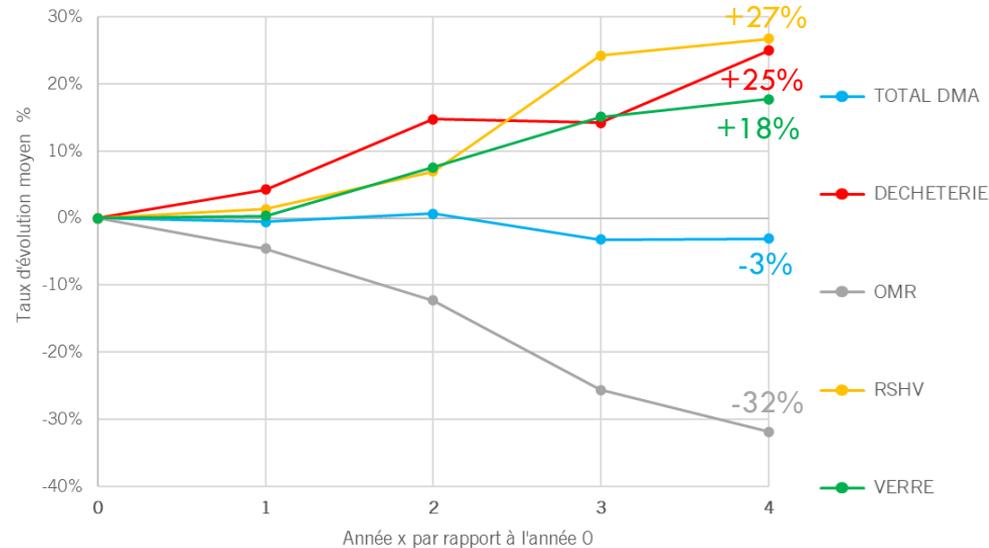
Performances de collecte

(moyennes pondérées par la population de l'année considérée)

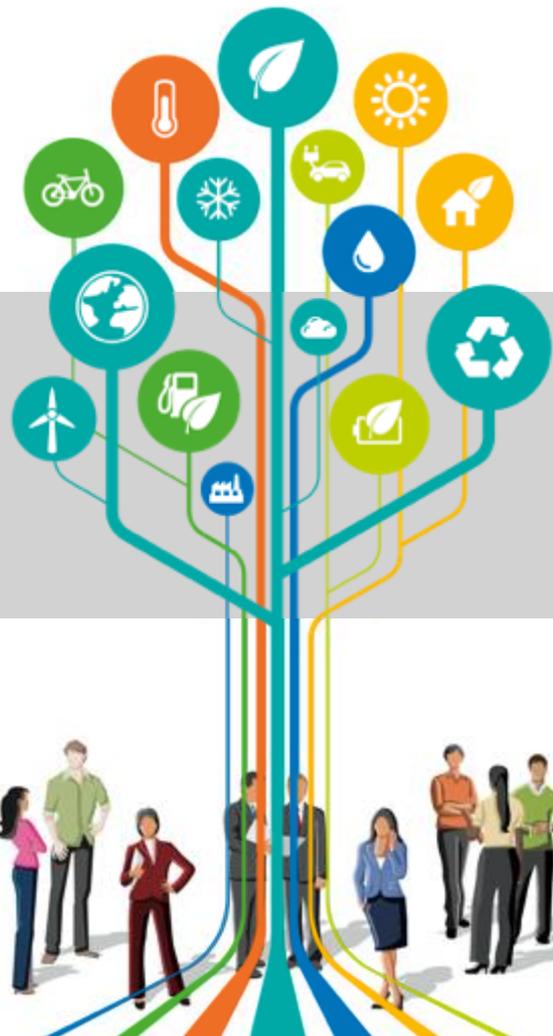
Constats 4 ans après l'année 0 :

- Total des déchets ménagers et assimilés : baisse de 3%
- Flux de déchèteries : hausse de 25%
- Ordures ménagères résiduelles : baisse de 32%
- Recyclables secs hors verre : hausse de 27%
- Verre : hausse de 18%

Taux d'évolution moyen des ratios de production annuels de déchets par rapport à l'année 0 du panel de 4 EPCI de collecte en Nouvelle-Aquitaine comprise entre 2010 et 2016



➔ Travaux exploratoires : données consolidées au fur à mesure du déploiement



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Retrouvez toutes les données de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire de Nouvelle-Aquitaine sur le site de datavisualisation : <https://orddec.arec-nouvelleaquitaine.com/>





RENCONTRES
RESSOURCES ET
SECRET

30 JUIN 2022

WEBINAIRE &
PRÉSENTIEL



L'ANALYSE DE LA TEOM :
QUELS TERRITOIRES PROPICES A LA
TARIFICATION INCITATIVE ?

DU FICHER FONCIER À LA FICHE TEOM

QUELLES MODALITÉS ?

Valentin SAUQUES – Chargé d'études finances locales à l'Institut Paris Région
Aurélie TUPEK – Chargée d'études observation économique à l'ORDIF



INTÉRÊTS DE LA DÉMARCHE

OBJECTIFS :

Améliorer la connaissance de la
TEOM auprès des territoires

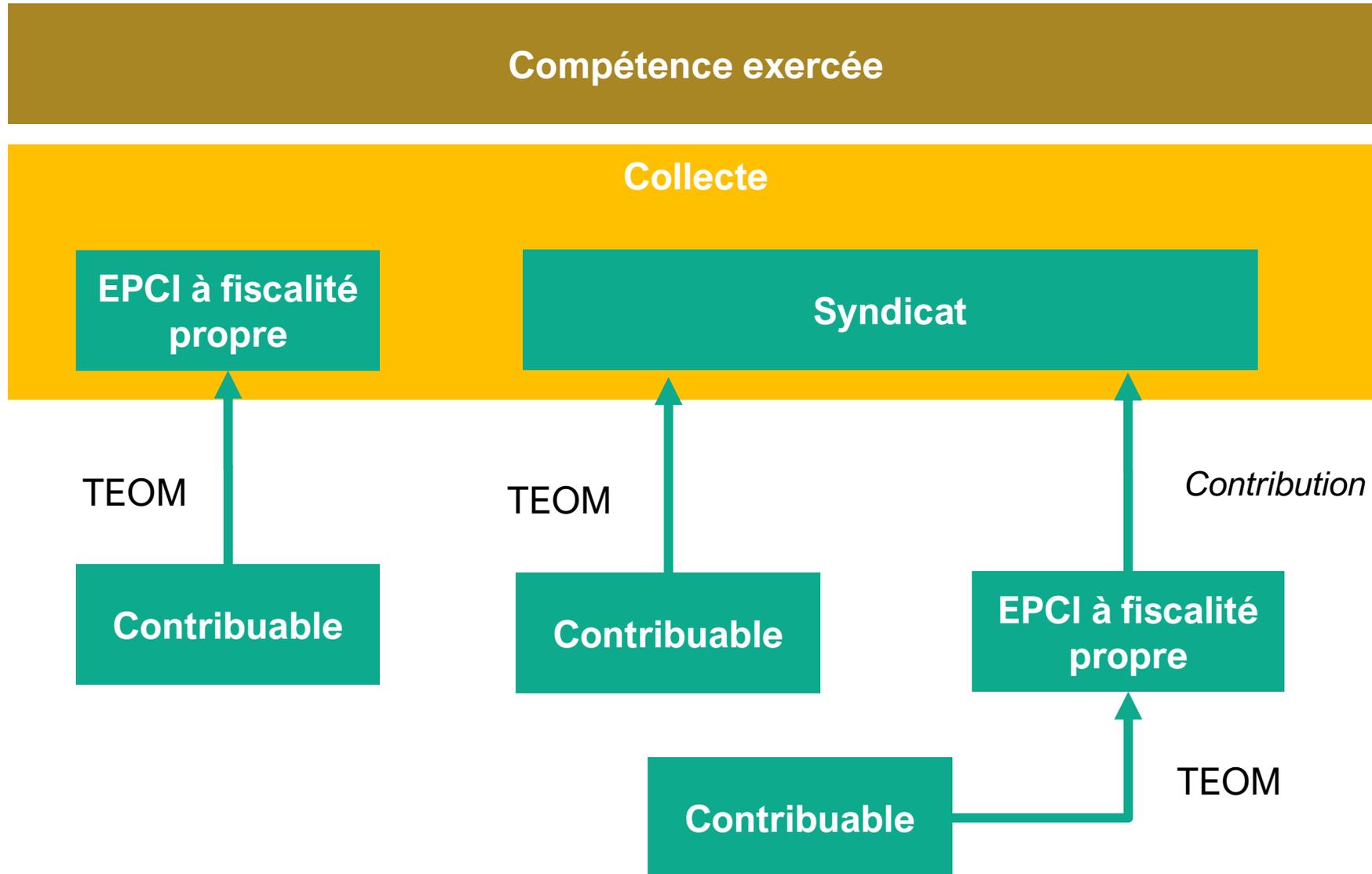


Lancer les réflexions autour du
mode de financement

Permettre une mise en cohérence du
coût du service et du financement



PÉRIMÈTRE DES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES



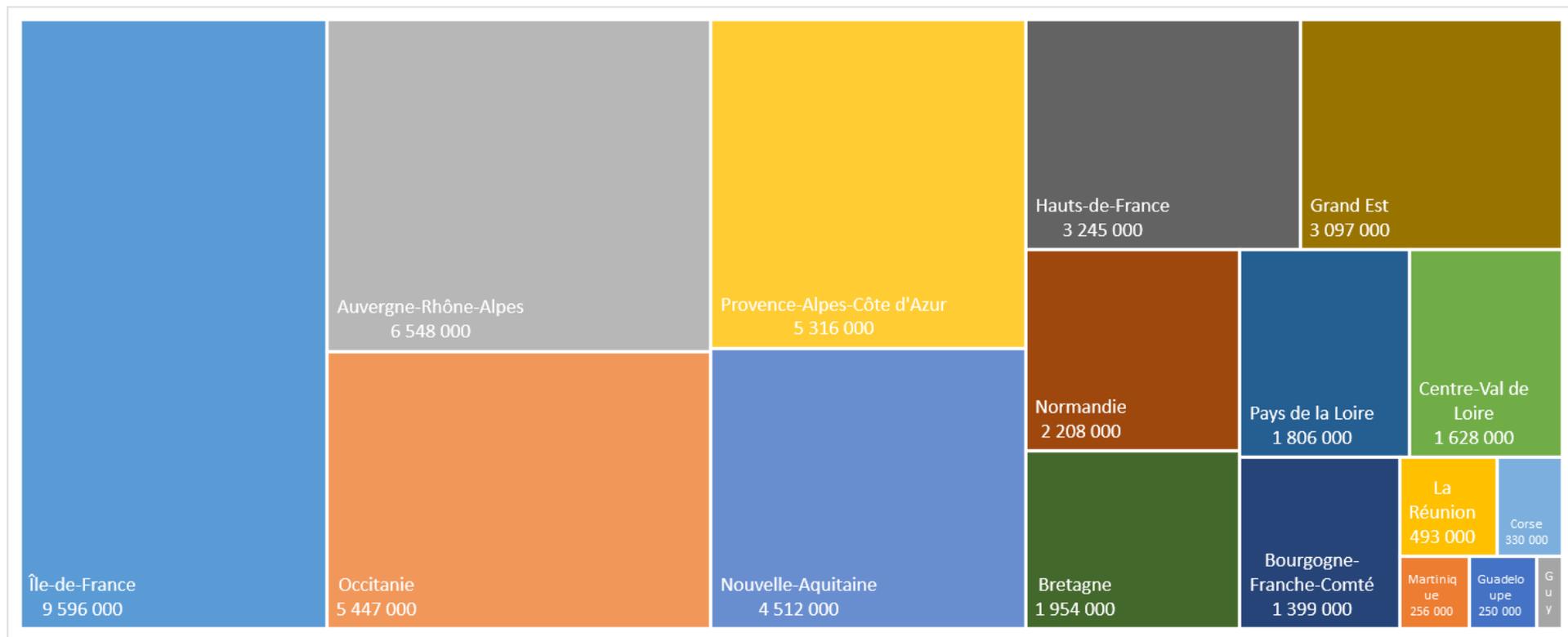
Méthodologie de travail

DU FICHER FONCIER AU FICHE TEOM : QUELLES MODALITÉS ?

Une méthodologie spécifique d'analyse des contributeurs à la TEOM initiée par l'Institut Paris Region

- **Expérimentation en Île-de-France en 2020 (portage ORDIF) puis généralisation à toute la France (maitrise d'ouvrage ADEME)**
- **Utilisation du fichier foncier**
 - **Etablissement des rôles d'imposition des taxes adossées au foncier**
 - **Une gestion par la DGFIP qui le transmet au CEREMA pour diffusion**
 - **Des fichiers accessibles aux intercommunalités sur leur territoire**

REPARTITION DU NOMBRE DE LOCAUX PAR REGION



48 M de « locaux » assujettis à la TEOM

LE RÉSULTAT

UN DOCUMENT CLÉ EN MAINS

LIVRABLE :

- Fiche complète balayant de multiples indicateurs
- Contextualisation des résultats avec des données de référence
- Commentaires d'analyse et de compréhension



Fiche diagnostic de la TEOM

Financement du service public de gestion des déchets

Collectivité X



Données 2020

INDICATEURS CLÉS



Taux de TEOM parmi les adhérents

Taux minimum

Taux moyen pondéré

Taux maximum

7,6%

7,7%

7,7%

Produit de TEOM levé sur le territoire

Part provenant des ménages

Part provenant des professionnels

Part provenant des dépendances

1 838 870 €

84%

14%

2%

TEOM moyenne par local d'habitation (maison ou appartement)

Appartements uniquement

Maisons uniquement

133 €/local

103 €/local

147 €/local

TEOM moyenne par local professionnel (hors dépendances)

Pratiques d'exonération de TEOM sur le territoire

Nombre de locaux professionnels exonérés par délibération

361 €/local

Oui

7

Contribution des 10 % d'assujettis payant le plus de TEOM sur le total

32%

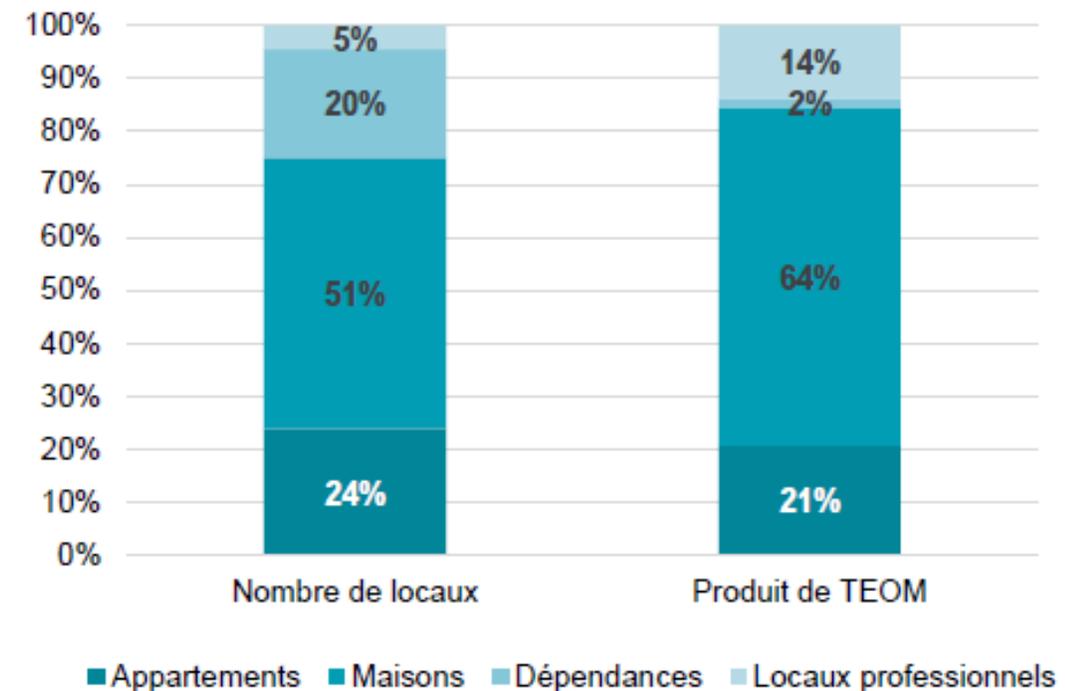
CARACTÉRISER LES INTERCOMMUNALITÉS AU REGARD D'ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE D'UNE TI

Origine des contributeurs à la TEOM

En 2020, 84 % de la recette perçue sur le territoire provenait des ménages (hors dépendances associées).

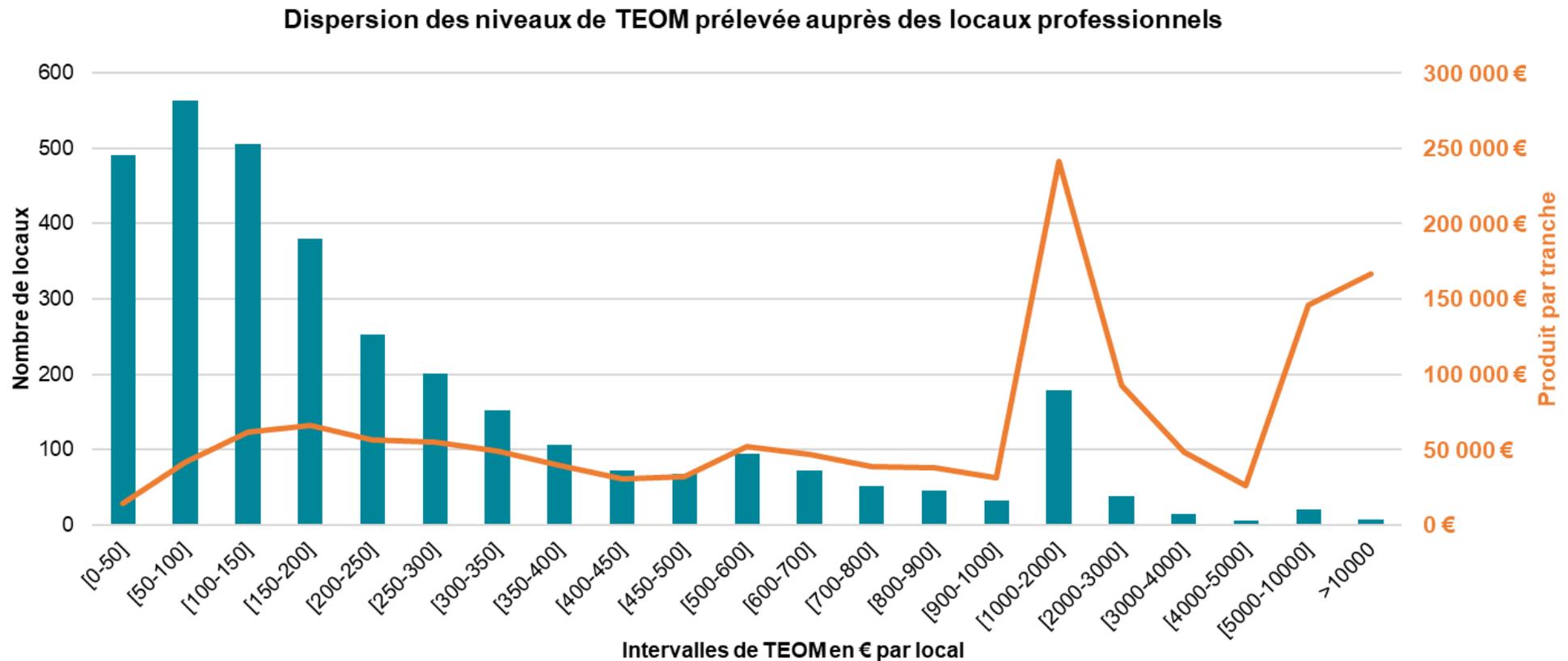
Catégories de local	Nombre de locaux		Produit de TEOM	
	Nombre	Répartition	€	Répartition
Appartements	3 700	24%	380 800	21%
Maisons	7 950	51%	1 169 200	64%
Dépendances	3 180	20%	35 400	2%
Locaux professionnels	700	5%	252 800	14%
Total	15 530	100%	1 838 200	100%

Répartition de la TEOM par type de locaux



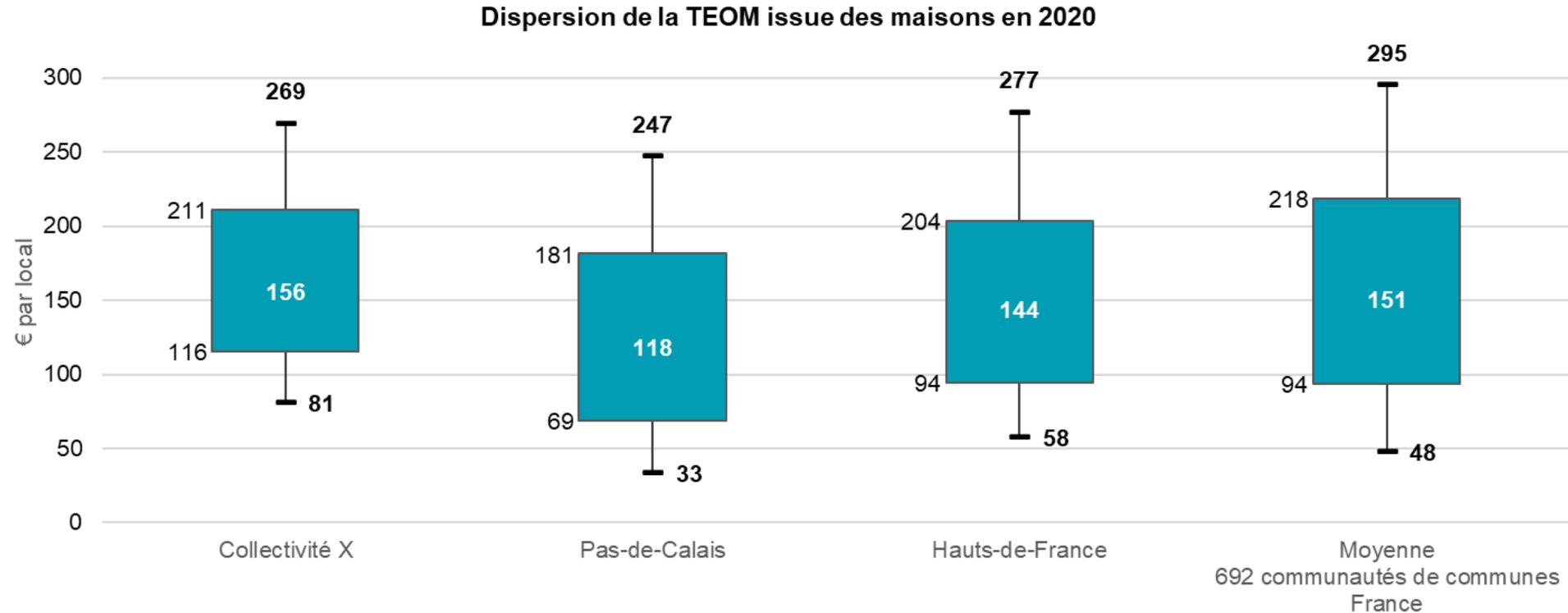
CARACTÉRISER LES INTERCOMMUNALITÉS AU REGARD D'ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE D'UNE TI

Origine des contributeurs à la TEOM



CARACTÉRISER LES INTERCOMMUNALITÉS AU REGARD D'ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE D'UNE TI

Caractériser les dispersions de TEOM des habitations



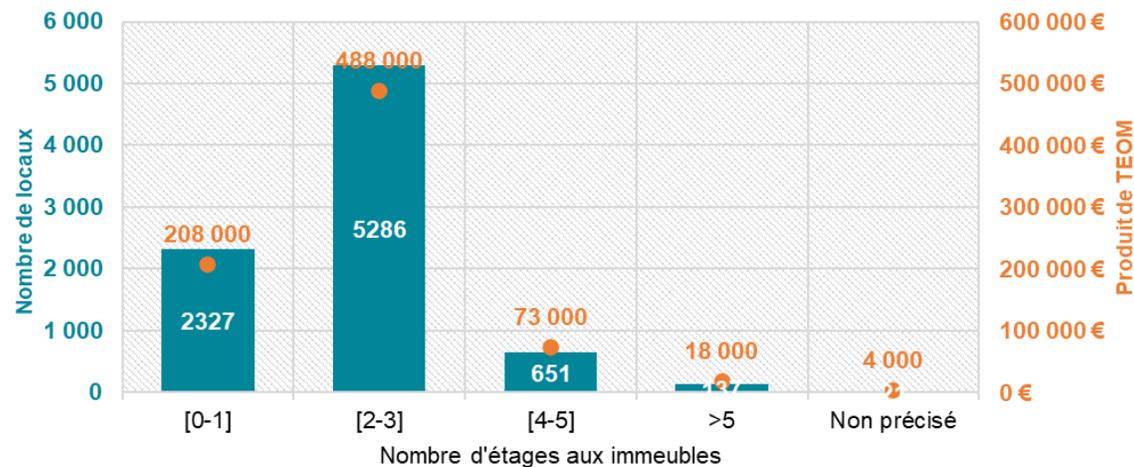
CARACTÉRISER LES INTERCOMMUNALITÉS AU REGARD D'ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE D'UNE TI

Mieux qualifier la notion d'habitat collectif

Répartition des locaux d'habitation par type et nombre d'étages des immeubles

	Maisons	Appartements				
		0-1 étage	2-3 étages	4-5 étages	>5 étages	Non précisé
Collectivité XXX	79%	6%	13%	2%	0%	0%
Dordogne	84%	6%	8%	2%	0%	0%
Nouvelle-Aquitaine	68%	8%	13%	7%	3%	1%

Répartition des appartements et de leur montant de TEOM selon le nombre d'étages des immeubles en 2020



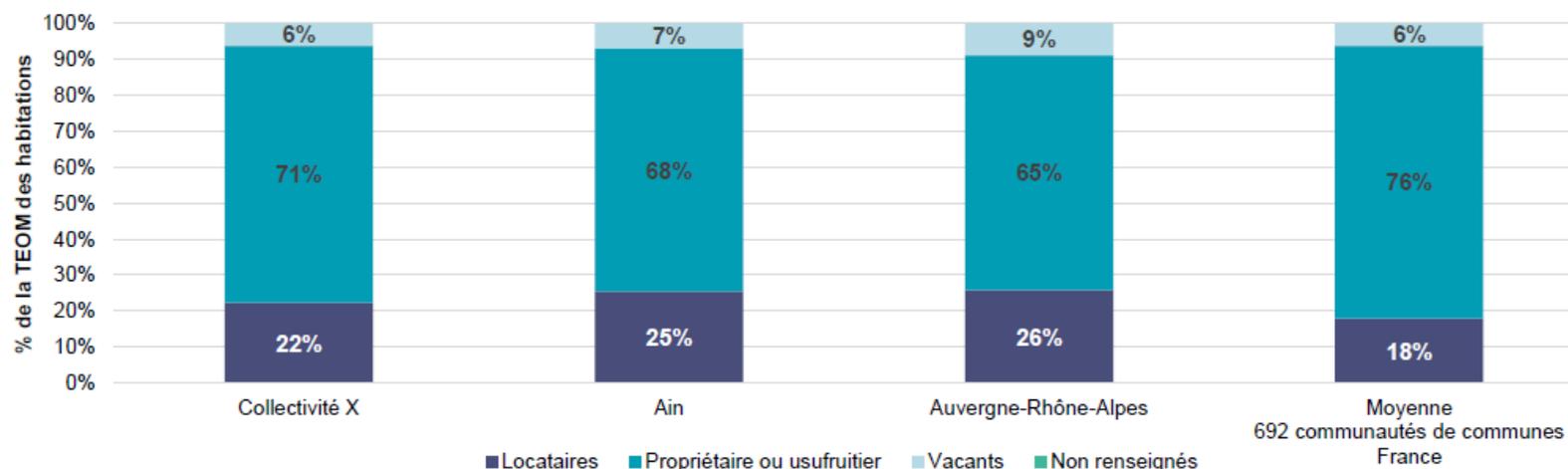
CARACTÉRISER LES INTERCOMMUNALITÉS AU REGARD D'ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE D'UNE TI

Analyser l'occupation des locaux

Répartition du produit de TEOM en fonction de l'occupation des locaux d'habitation

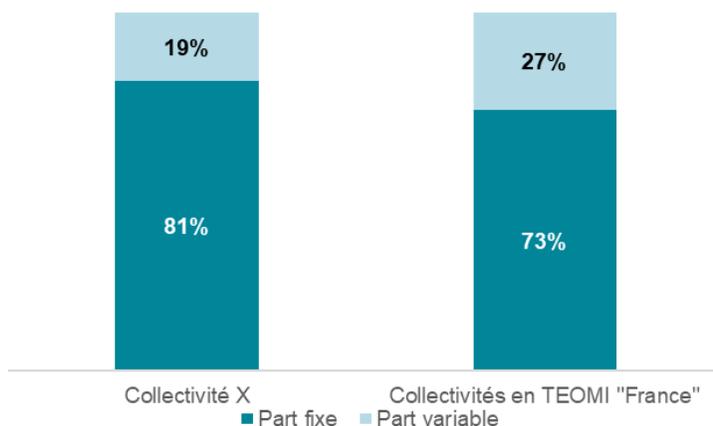
Produit de TEOM en 2020	Locataires	Propriétaires (ou usufruitiers)	Vacants	Non renseignés	Total
Appartements	230 900	95 900	54 100	-	380 900
Maisons	114 500	1 011 400	43 300	-	1 169 200
Dépendances	15 200	13 500	6 300	500	35 500
Locaux professionnels	185 900	37 400	5 500	24 000	252 800
Total	546 500	1 158 200	109 200	24 500	1 838 400

Répartition du produit de la TEOM des locaux d'habitation selon leur occupation en 2020

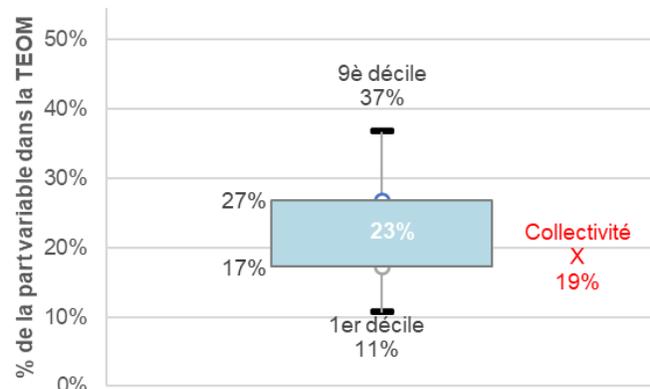


VERS UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI...

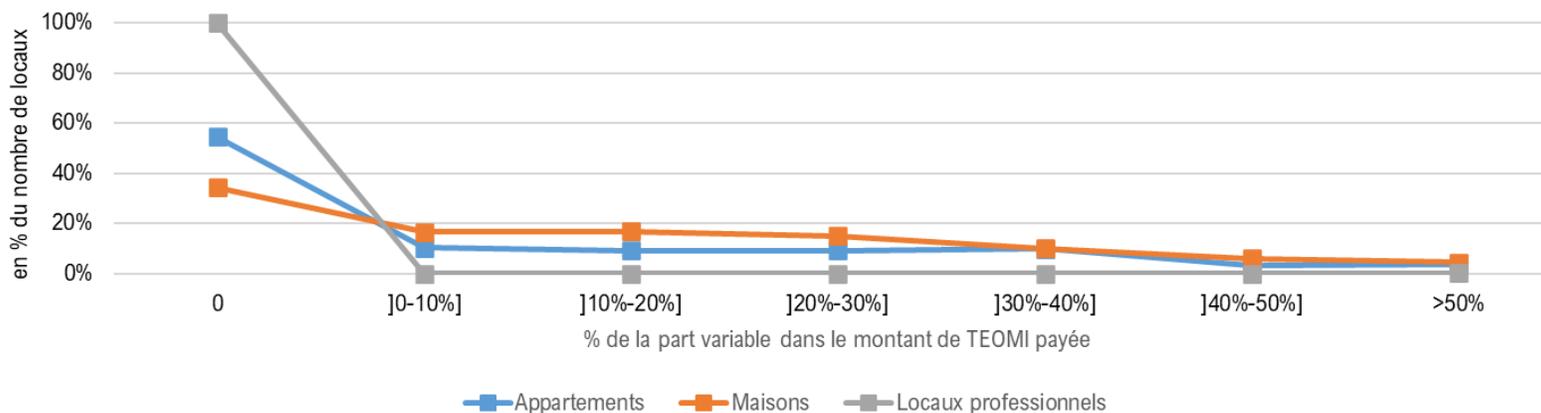
Répartition de la TEOM entre part fixe et part variable



Part variable : dispersion des collectivités en TEOMI et positionnement de la collectivité



Dispersion des locaux par type selon le % de part variable de leur TEOMI en 2020



LES PREMIERS RETOURS

DES RETOURS FAVORABLES

« Merci pour cet envoi qui pourra nous être très utile dans la mesure ou nous sommes dans la phase pré opérationnelle de mise en place d'une redevance spéciale pour les professionnels »



« Merci pour ce travail intéressant, qui va alimenter nos réflexions actuelles sur le changement de financement du service »

« Merci pour cette étude. Elle est très utile et répond à des questions que nous posons depuis des années »

Diagnostic de la TEOM de Nantes Métropole

Données 2020



L'ANALYSE DE LA TEOM :
QUELS TERRITOIRES PROPICES A LA
TARIFICATION INCITATIVE ?

Séquence 1 – L’observation économique, une expertise partenariale

3 - Des contributions financières des acteurs économiques (établissements publics et privés) en cohérence avec les services proposés par la collectivité en matière de prévention et de gestion des déchets ?



présenté par l'ORD&EC

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Le contexte régional - les préconisations de la planification régionale sur les modalités de financement des Services Publics

Quelles préconisations sur la connaissance des coûts et ses enjeux pour les collectivités ?

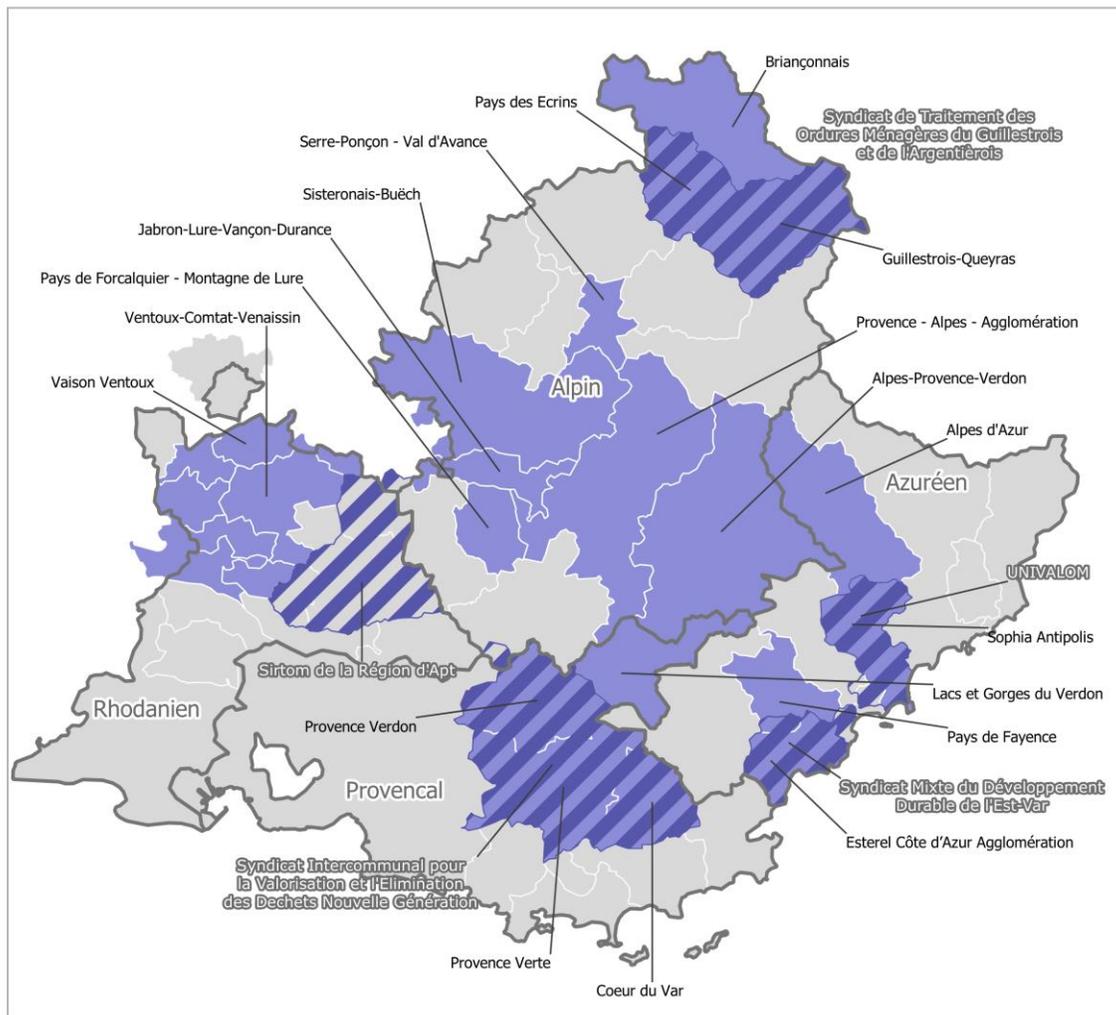
FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS

- ✓ **100 % de collectivités régionales** disposant d'une **connaissance parfaite des coûts en 2022** (accompagnement ADEME) / **Seules 3 collectivités ne disposent pas de matrice coûts (sur 62)**
- ✓ 1,7 M d'habitants en 2025 et une première étape de 1,1 M d'habitants couverts d'ici 2020 par une **tarification incitative** / **Une dizaine de collectivités engagés en 2022**
- ✓ **Généraliser la Redevance Spéciale à horizon 2022** / **Mise en œuvre par plus de 50 % des 62 collectivités (EPCI/Syndicats)** (représentants plus de 80 % de la population régionale)

Des résultats encourageants !

Depuis 2017, l'ORD&EC accompagne l'animation et le suivi de la mise en œuvre de la planification

Des enjeux intégrés et suivis dans le cadre de contrats d'objectifs « Déchets » engagés entre la Région et les collectivités



Contrats d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » - juin 2022

□ Bassins de vie du SRADDET

Contrats d'objectif des EPCI

■ Signé

Contrats d'objectif des syndicats

▨ signé



REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR DBM - SECD - ORD&EC - mai 2022

Un suivi annuel
par l'ORD&EC
en partenariat
avec l'ADEME
et la Région

Quelles préconisations sur la gestion des Déchets des Activités économiques collectés par les Services Publics ?

PREVENIR ET REDUIRE

- ✓ Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015 / + 0,5 % en 2020
- ✓ Diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés) / 40 % en 2015 actualisation en cours via une étude des caractérisations par l'ORD&EC (22 % à l'échelle France)

Un suivi annuel par l'ORD&EC en partenariat avec l'ADEME et la Région

Les problématiques régionales liées aux Déchets d'Activités Economiques

40 %

de Déchets d'Activités Economiques (assimilés aux déchets des ménages) **collectés en mélange** avec les déchets ménagers par les services publics

Taux de valorisation **matière** des Déchets Ménagers et Assimilés et des Déchets d'Activités Economiques **faibles**

Exutoires contraints en région

1,1 million

de tonnes de Déchets d'Activités Economiques ne seraient pas tracées

Une nécessaire mobilisation des acteurs pour connaître, partager et permettre la mise en œuvre de ces préconisations

1 - Améliorer la connaissance régionale
Des enquêtes spécifiques de l'ORD&EC



Depuis 2019, des enquêtes spécifiques de l'ORD&EC

- ✓ 2019 – **Améliorer les connaissances régionales** sur les **déchets des activités économiques**, notamment ceux collectés par les services publics (enquête spécifique)
- ✓ Depuis 2019 – **Recenser les déchèteries professionnelles**
- ✓ 2020 – Mesurer les **impacts du 1^{er} confinement sur les déchets assimilés** (arrêt des activités non essentielles)
- ✓ 2020 - Mieux comprendre les **ressorts des règlements de la redevance spéciale** mis en œuvre par les collectivités
- ✓ 2021 – Comparer la **tarification des déchèteries publiques et professionnelles**
- ✓ ...

Sur un contexte...

La crise COVID-19,
l'opportunité
d'identifier les
Déchets d'Activités
Economiques
collectés en
mélange avec les
Déchets ménagers
et de sensibiliser
les collectivités !

5 % à 20 %
des tonnages cumulés

Quantité
dépendante de la
typologie de
territoire et de la
politique menée

Les déchets assimilés sont
une **part importante des
flux cartons, verre et
ordures ménagères
résiduelles**

Correspondant aux activités de type
: *commerces de détail non
alimentaires, hôtellerie, restauration,
débits de boissons...*

Nécessité d'engager
des réflexions
dépendantes des
types d'activités afin
de facturer le coût
réel de la gestion des
déchets

Pour exemple, l'analyse des règlements de redevance spéciale par l'ORD&EC a permis d'illustrer différents objectifs de la redevance spéciale en fonction des stratégies des collectivités

Arrêt de la collecte des déchets assimilés par le service public

Sensibilisation des entreprises du territoire au coût réel du service

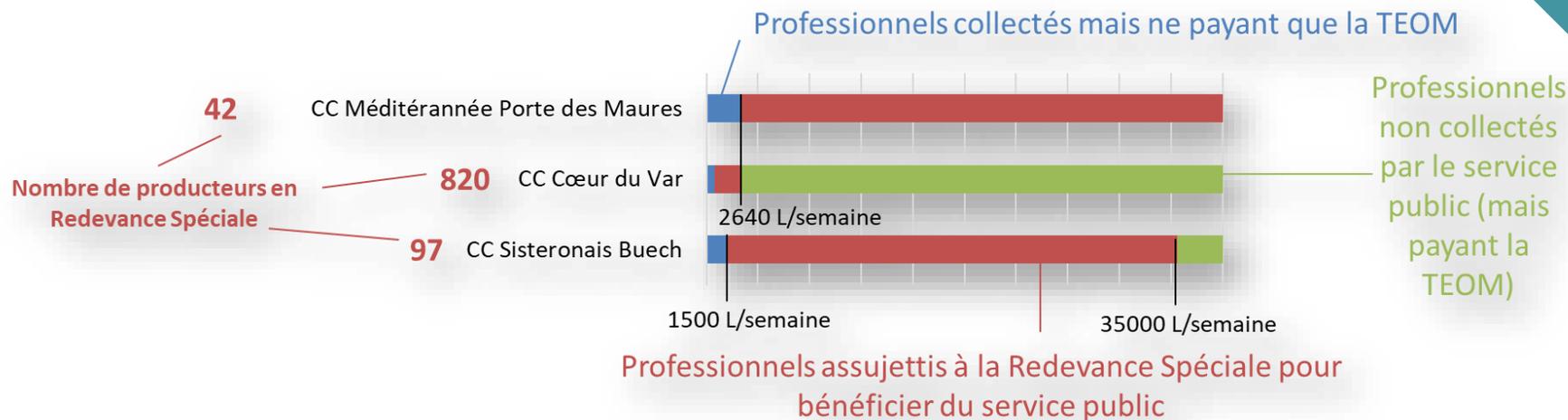
Etape d'engagement d'actions de prévention globales

Amélioration de la maîtrise des coûts pour la collectivité

Mise en œuvre par plus de 50 % des 62 collectivités (EPCI/Syndicats) (représentants plus de 80 % de la population régionale)

Les stratégies de mise en place de la Redevance Spéciale, de la sensibilisation à une limitation stricte de la prise en charge des assimilés par les collectivités

✓ Instauration de seuils



- ✓ Planning de mise en place de la redevance spéciale progressif
- ✓ Conventions annuelles renouvelables avec des coûts au litre votés tous les ans
- ✓ Un coût plus élevé sur les ordures ménagères résiduelles que sur la collecte sélective

Les coûts couverts par la redevance spéciale...

La Redevance Spéciale (RS) seule couvre rarement les coûts complets de traitement des déchets assimilés

- ✓ Part de la RS dans les recettes des collectivités : 1 à 6 %
- ✓ A mettre en relation avec la TEOM et les redevances payées en déchèterie

Coût complet de traitement des DMA

Tarif redevance spéciale

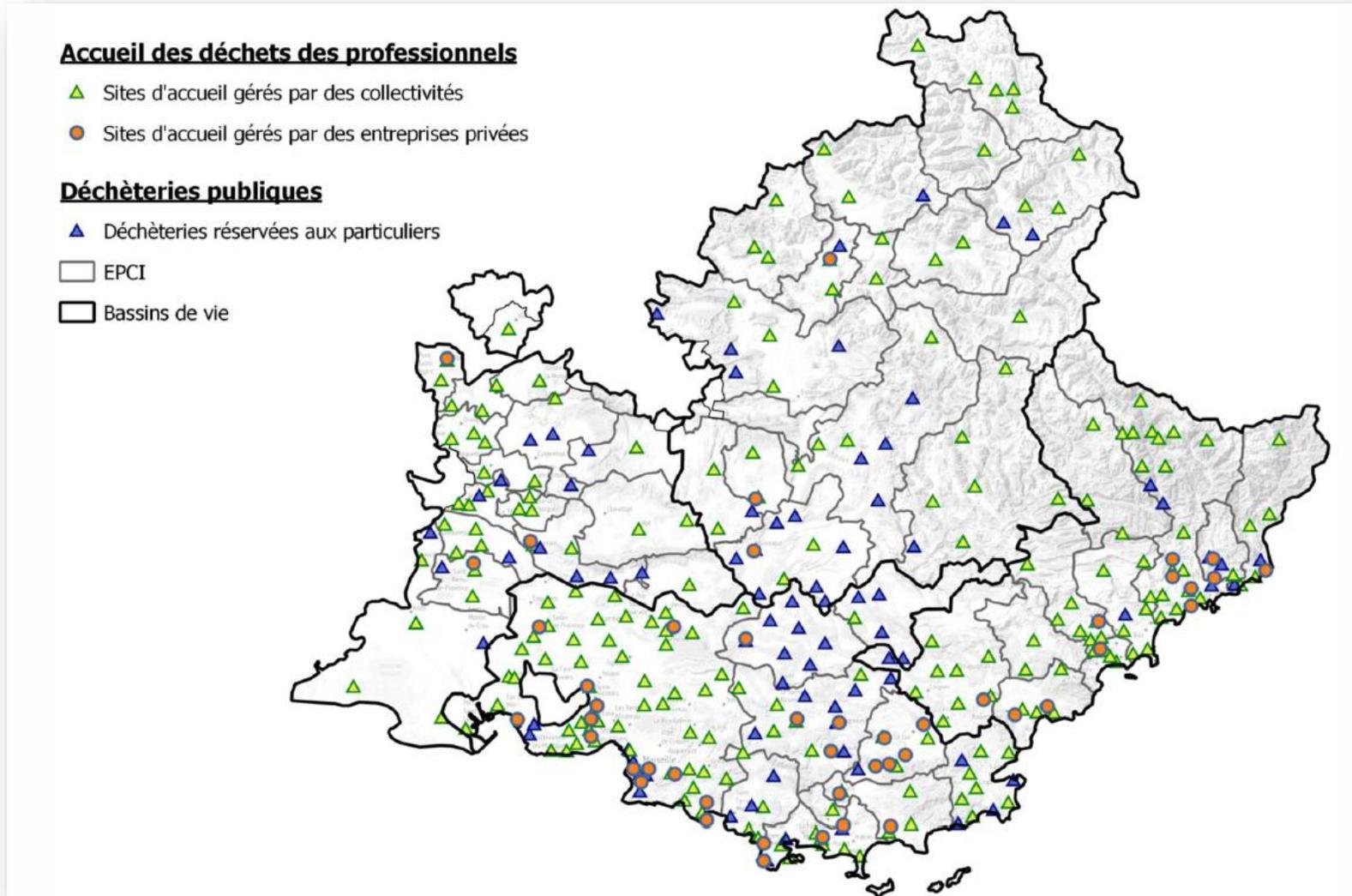
60 à 178€/T

183 à 232€/T

Les recettes de la RS représentent 2 % des dépenses des services publics déchets en région (> 900 M€)

De la nécessité d'avoir une caractérisation des Déchets Ménagers et Assimilés (quantité de DAE, typologie de déchets...) pour dimensionner correctement la Redevance Spéciale, la TEOM et les redevances payées en déchèteries

En 2020, 190 déchèteries publiques encore ouvertes aux professionnelles (sur 300) mais 120 sous conditions tarifaires, parallèlement le nombre de déchèteries professionnelles a augmenté de 15 à 70 en 2022



Dans ce contexte, comment ajuster les prix pour des services bien différents ? Les critères de prix sont-ils prépondérant pour les professionnels ?

Tarifs moyens par type de déchet (€/tonne)	Déchèterie professionnelle	Déchèterie publique
Déchets inertes	25,2	27
Déchets de béton trié	20,4	-
Déchets inertes sales (non inertes < 10%)	90,0	117
BOIS A- brut non traité - Palettes	72,5	60
BOIS B- brut non traité - en mélange	110,8	56
METAUX	-20	0
PAPIERS - CARTONS	37	20
PLASTIQUES	223	17
PLASTIQUES (type plastiques valorisables- ex: film PE transparent)	27,5	25
VEGETAUX	74	45
MOBILIER	138	0

PLATRE	149	111
Déchets non triés inertes et DND en mélange	219	146
VERRE	71	-
Amiante liée	410	-
Peintures/vernis/colles	850	1660 (emballages souillés)
Bombes aérosols	2400	
Déchets d'étanchéité	390,5	

Une nécessaire mobilisation des
acteurs pour connaître, partager et
permettre la mise en œuvre de ces
préconisations

2 - Partager et faire témoigner les
collectivités

Pour aller plus loin et mobiliser les acteurs, l'ORD&EC s'est mobilisé et a participé à de nombreux ateliers thématiques

- ✓ Depuis 2020, un partenariat avec l'ADEME pour partager annuellement avec toutes les collectivités les **résultats de l'analyse des matrices coût** :
 - ✓ Mieux connaître le coût de la prévention et de la gestion des déchets pour optimiser le service – 13/02/2020
 - ✓ Situer les coûts / Comparer pour optimiser le service – 18/02/2021
 - ✓ Définir les contributions financières des acteurs économiques 10 mars 2022
- ✓ Et sur la mise en œuvre de la Tarification incitative, par exemple le 22 avril 2022 « La Tarification Incitative, des élus vous en parlent ! »
- ✓ Mais aussi sur la gestion des Déchets des Activités Economiques
 - ✓ Améliorer la gestion des déchets sur les zones d'activités - 28/09/2022
 - ✓ **Et surtout définir des stratégies territoriales de gestion des Déchets d'Activités Economiques en cohérence avec les missions de service public** - 18 mars 2021

Les témoignages des acteurs locaux sont essentielles pour ces ateliers

Des fiches thématiques dédiées permettent de retrouver ces nombreux témoignages

n°4 Les Déchets d'Activités Economiques

FICHE THÉMATIQUE # OUTILS

Retrouvez l'essentiel sur cette thématique en cliquant sur ces liens pour consulter : des replays, des supports de présentation, des livrets et des fiches techniques, etc.

- Atelier N° 3 LIFE IP SMART WASTE du 28 septembre 2018 « Comment améliorer la gestion des déchets sur les zones d'activités dans une dynamique d'économie circulaire ? » :
 - [Lire le Compte rendu de l'Atelier N°3](#)
 - [Lire le Guide des Bonnes Pratiques ZAE](#)
- Atelier N°7 LIFE IP SMART WASTE du 28 mars 2019 - « Comment envisager la mutualisation des services de gestion des déchets d'activités économiques pour réduire les impacts environnementaux et sociaux ? » :
 - [Lire le Compte Rendu de l'Atelier 7](#)
 - [Lire le Guide des bonnes pratiques DAE](#)
- Atelier N° 11 LIFE IP SMART WASTE du 24 octobre 2019 « Comment développer les déchèteries professionnelles et la reprise de matériaux par les négociants ? » :
 - [Lire le Compte rendu de l'Atelier 11](#)
 - [Lire le Benchmark Guide Bonnes Pratiques Déchèteries pro](#)
 - [Fiche Technique déchèteries professionnelles](#)
- Atelier N° 24 LIFE IP SMART WASTE du 11 mars 2021 « Comment favoriser le tri et la bonne gestion des déchets sur les chantiers du bâtiment ? » :
 - [Voir le Replay de l'Atelier 24](#)
 - [Lire le Compte Rendu de l'Atelier 24](#)
- Atelier N° 25 LIFE IP SMART WASTE du 18 mars 2021 « Comment définir des stratégies territoriales de gestion des Déchets d'Activités Economiques en cohérence avec les missions de service public ? » :
 - [Voir le Replay de l'Atelier 25](#)
 - [Lire le Compte rendu de l'Atelier 25](#)
 - [Fiche de synthèse DAE en région \(ORDEC\)](#)
 - [Fiche Info DAE](#)
 - [Fiche Technique Complémentaire DAE](#)
- Atelier N° 26 LIFE IP SMART WASTE du 19 mars 2021 « Comment développer l'économie circulaire régionale au sein des filières industrielles locales ? » (verre, plâtre, matériaux de construction, biomasse...) :
 - [Voir le Replay de l'Atelier 26](#)
 - [Lire le Compte Rendu de l'Atelier 26](#)
 - [Fiche Info Filières industrielles DAE](#)

Retrouvez toutes les publications du projet européen <http://www.lifeipsmartwaste.eu/>
La réalisation de cette fiche est cofinancée par l'Union Européenne avec le fonds LIFE

n°2 Connaissance des coûts des services publics de prévention et de gestion des déchets et Tarification Incitative sur nos territoires - Comment passer de «Donner envie !» à «Agir» ?

FICHE THÉMATIQUE # OUTILS

Retrouvez l'essentiel sur ces thématiques en cliquant sur ces liens pour consulter : des replays, des supports de présentation, des livrets et des fiches techniques, etc.

- Atelier LIFE IP SMART WASTE #15 du 13 février 2020 - « Comment mieux connaître le coût de la prévention et de la gestion des déchets pour optimiser le service ? » :
 - [Restitution de l'Atelier](#)
 - [Livret Benchmark](#)
 - Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service de prévention de gestion des déchets : [Commission Environnement \(lifeipsmartwaste.eu\)](#)
- Atelier LIFE IP SMART WASTE #18 du 8 octobre 2020 – « Tarification Incitative sur nos territoires - Comment passer de « Donner envie ! » à « Agir » ? » :
 - [Restitution de l'Atelier](#)
 - [Livret Benchmark](#)
 - [Supports](#)
- Atelier LIFE IP SMART WASTE #23 du 18 février 2021 « Comment situer les coûts de la prévention et de la gestion des déchets de sa collectivité pour optimiser le service ? » :
 - [Le Replay](#)
 - [Restitution de l'Atelier](#)
 - [Supports](#)
 - Les documents ressources : le référentiel des coûts 2019 en région : [Référentiels ORD&EC 2019](#)
- Atelier LIFE IP SMART WASTE #28 du 22 avril 2021 - « La Tarification Incitative, des élus vous en parlent ! » :
 - [le Replay de l'Atelier](#)
 - [Restitution de l'Atelier](#)
 - [Supports](#)
- Webinaire du réseau déchets (FNE avec le soutien de l'ADEME et de la Région :
 - [Revoir le Webinaire](#)
- Pour aller plus loin :
 - [Les outils pour « Connaître le coût du service public de prévention et gestion des déchets » \(OPTIGEDE/ADEME\) \(guide, référentiels, tableaux, contacts, animations\)](#)
 - [Guide et outils pour rédiger « Le rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »](#)
 - [Un exemple d'intégration des « enjeux financiers » dans un rapport annuel qui met en valeur le volet financier \(SICOVAD 2020 / Vosges / 150 000 hab.\)](#)

Retrouvez toutes les publications du projet européen <http://www.lifeipsmartwaste.eu/>
La réalisation de cette fiche est cofinancée par l'Union Européenne avec le fonds LIFE

Et mettre en avant les initiatives des collectivités et d'autres acteurs



Redevance spéciale :

Un levier pour réduire et valoriser les déchets non ménagers

18 mars 2021

coeurduvar.com



VITROPOLE



Mise en place d'une collecte mutualisée obligatoire pour les 347 propriétaires (680 entreprises – 15000 salariés) des parcs d'activités de Vitropole.

Une première nationale !



Stratégie du territoire Marseille Provence afin de réduire et de valoriser les DAE

Accompagner l'évolution des comportements des professionnels dans la gestion de leurs déchets



Et offrir aux collectivités la possibilité de partager leur savoir-faire

4. Renforcement du dispositif en 2021



❑ Constats

- Encore beaucoup de déchets professionnels collectés par le service public
- Des volumes et types de déchets non assimilés à ceux des ménages

❑ Objectifs de ce nouveau contrat

- Inscrire le respect des obligations réglementaires pour les entreprises (bio-déchets, tri 5 flux...)
- Modification des conditions de collecte, pour s'aligner sur la collecte des ménages :
 - ✓ Déchets résiduels : C1 (C2 auparavant)
 - ✓ Tri des emballages et papiers : C1
- Mise en place d'un seuil de collecte maximal : 4 bacs 660L = 2 640L/semaine pour chaque flux
- Mise en place d'une procédure de contrôle et d'alerte en cas de non respect des consignes.
- Mise en place de délais pour transmission de la TEOM (fixé au 31/12 de l'année N).

➔ Application de ce nouveau contrat au 01/01/2021

3. Modalités de calcul de la redevance spéciale



MONTANT DE LA REDEVANCE SPECIALE =
Volume total des bacs de déchets résiduels mis à disposition * prix au litre
(révisé annuellement) * 52 semaines

❑ Prix au litre en 2020 : 0,0581 € / l

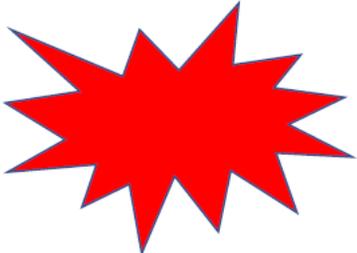
❑ Articulation de la TEOM avec la redevance spéciale

- Professionnel produisant moins de 1320 l / semaine
 - ➔ Uniquement soumis à la TEOM
- Professionnel produisant plus de 1320 l
 - ➔ Application de la RS avec abattement du montant de TEOM payé l'année n-1
- Producteur non assujetti à la TEOM
 - ➔ Application de la redevance spéciale dès le premier litre



Pas d'exonération de TEOM pour se caler sur la même logique que celle appliquée aux administrés -6-

Et aux acteurs économiques de s'interroger sur les modes de financement des services publics...



Quid de la TOM ?

Les industriels qui traitent l'intégralité de leurs déchets sont, depuis l'après guerre, exonérés de TOM.

Aujourd'hui, toutes les entreprises de nos parcs d'activités traitent l'intégralité de leurs déchets et sauf celles classées en industrie, doivent s'acquitter de la TOM (très élevée sur notre territoire car nos activités nécessitent d'importants locaux).

Les propriétaires et les entreprises attendent un geste des élus du territoire pour reconnaître les efforts financiers qu'ils font depuis le 1^{er} janvier 2020.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 LÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 D'avis
 relatif
 territorial

AVIS D'IMPÔT 2020
 TAXES FONCIÈRES
 votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Département : 132 BOUCHES-DU-RHÔNE Commune : 117 VITROLLES

IF 3609	Commune	Syndicat de communes	Inter- communalité	Département	Taxe spéciale	Taxe d'habitation résidence	Taxe SEMIFI	Total des cotisations
Taxe 2019	37,67%	%	0,804%	15,05%	0,201%	10,60%	0,0891%	
Taxe 2020	37,67%	%	1,00%	15,05%	0,205%	10,60%	0,0865%	
Adresse	100 RD DE L'EUROPE					2670	2675	



Les contenus et replay de ces ateliers sont mis en ligne sur les sites web régionaux et nationaux de référence pour améliorer la connaissance, favoriser le partage d'expériences

www.ordeec.org




www.lifeipsmartwaste.eu

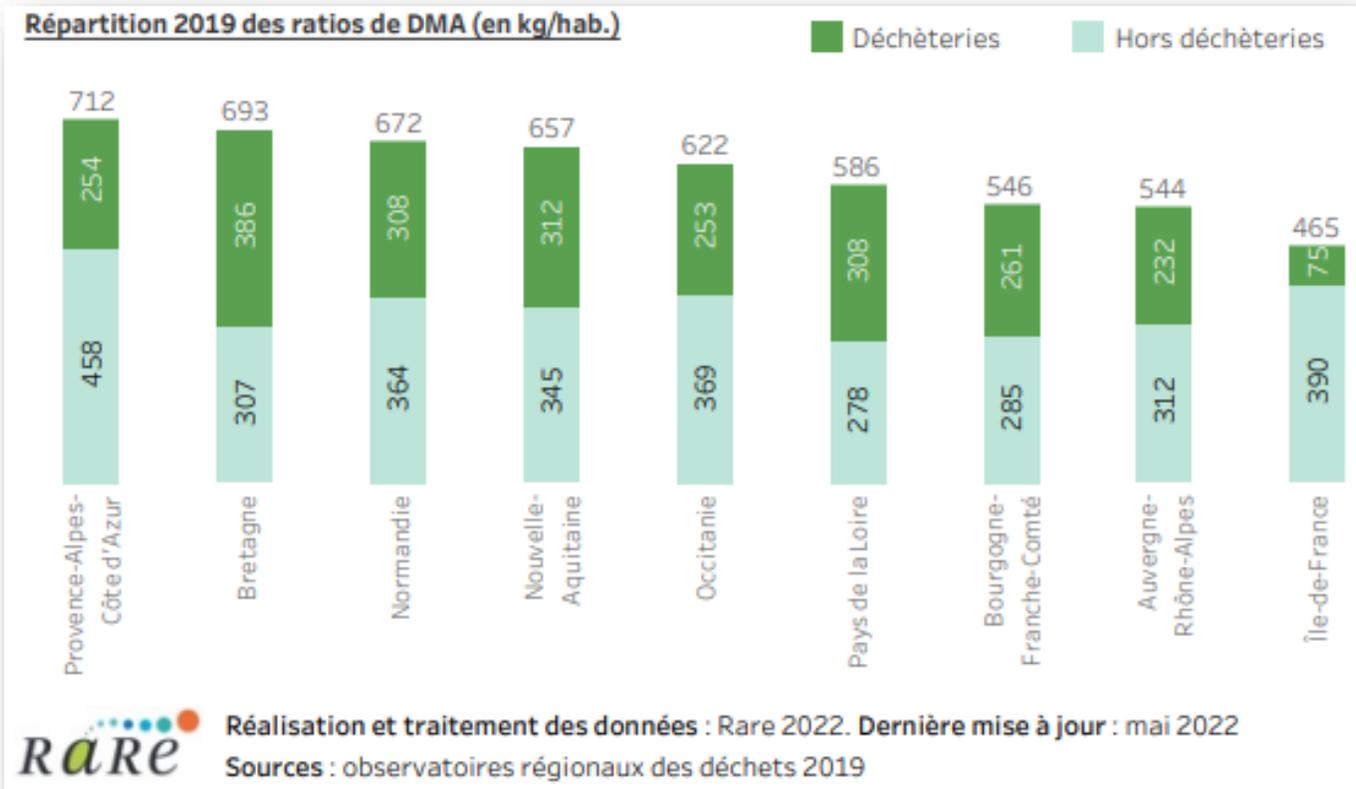


www.reseau-prec.org



En conclusion

- ✓ une **meilleure connaissance de la TEOM** payée par les établissements privés et publics serait un + pour aller plus loin...
- ✓ Une étude en cours en partenariat sur les **coûts prestations/régie des 60 collectivités** compétentes (résultats attendus fin 2022)
- ✓ Une analyse **à l'échelle régionale des caractérisations de déchets ménagers et assimilés** pour mieux comprendre la spécificité du territoire sur les assimilés...



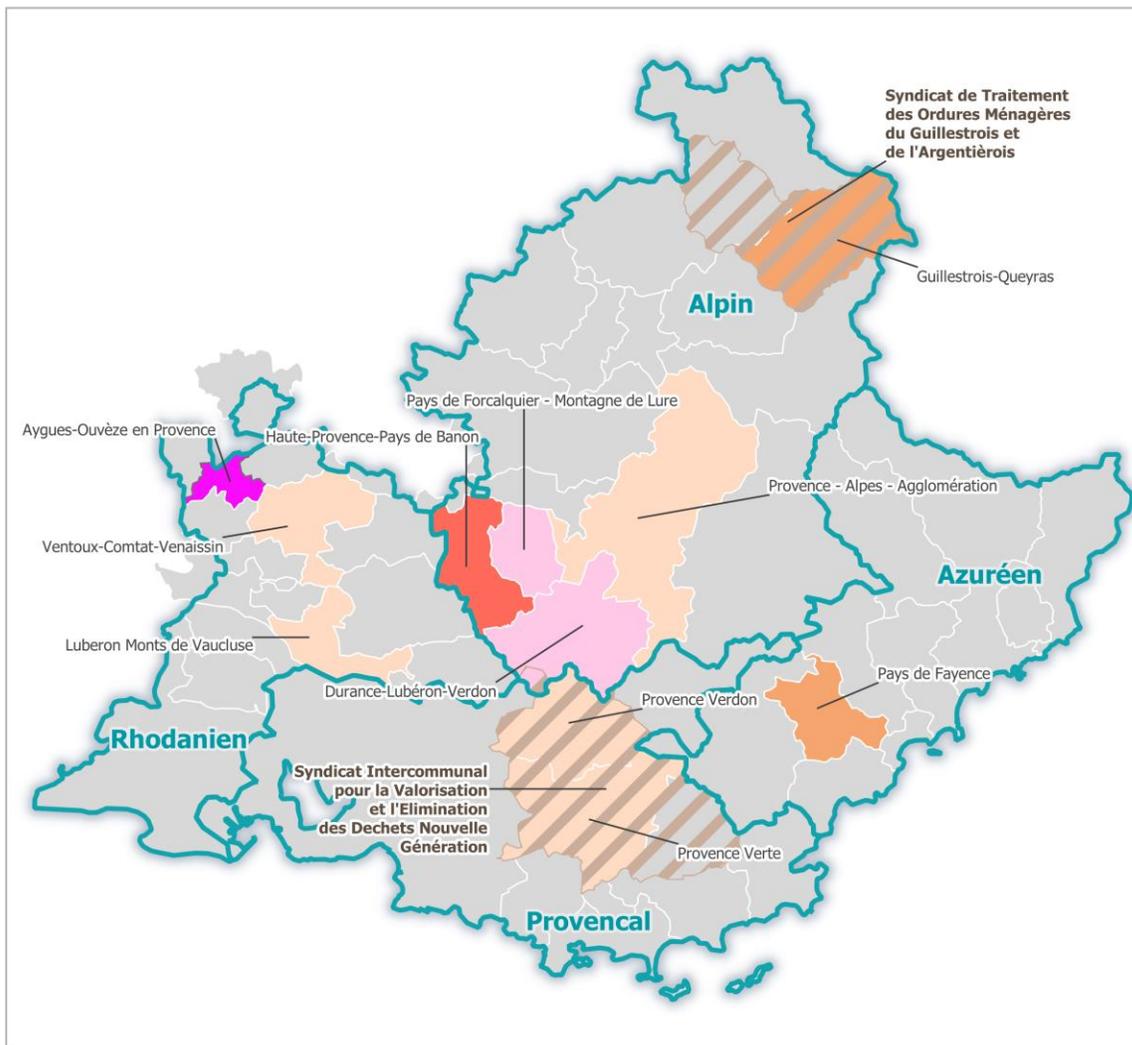


Merci de votre attention

Annexes



Mise en œuvre de la tarification incitative



Avancement de la mise en place de la tarification incitative - décembre 2021

Bassins de vie du SRADDET

Tarification incitative des EPCI

- Déploiement en cours
- Etudes en cours
- Dossier ADEME déposé
- Projet 2022

Tarification incitative des syndicats

- Etudes en cours



RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
DBM - SECD - ORD&EC - décembre 2021

Un suivi annuel par l'ORD&EC en partenariat avec l'ADEME et la Région



CIBLAGE DES TERRITOIRES PROPICES À LA TI SUR LA BASE DES DONNÉES D'OBSERVATION

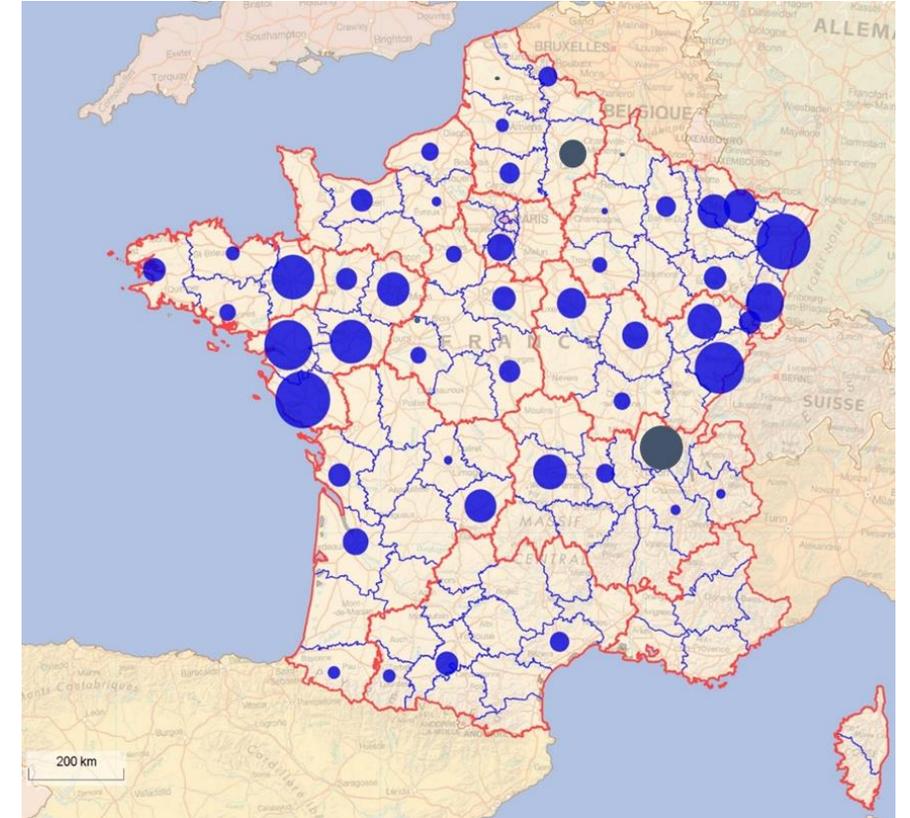
Anne-Sophie DE KERANGAL - Responsable du service Economie circulaire et Déchets - Région Ile-de-France
Carole LIMOUZIN - Pôle Economie Circulaire et Déchets – Référente TI - ADEME Ile-de-France
Aurélie TUPEK – Chargée d'études observation économique & DMA - ORDIF



ETAT DES LIEUX DE LA TI : NATIONAL

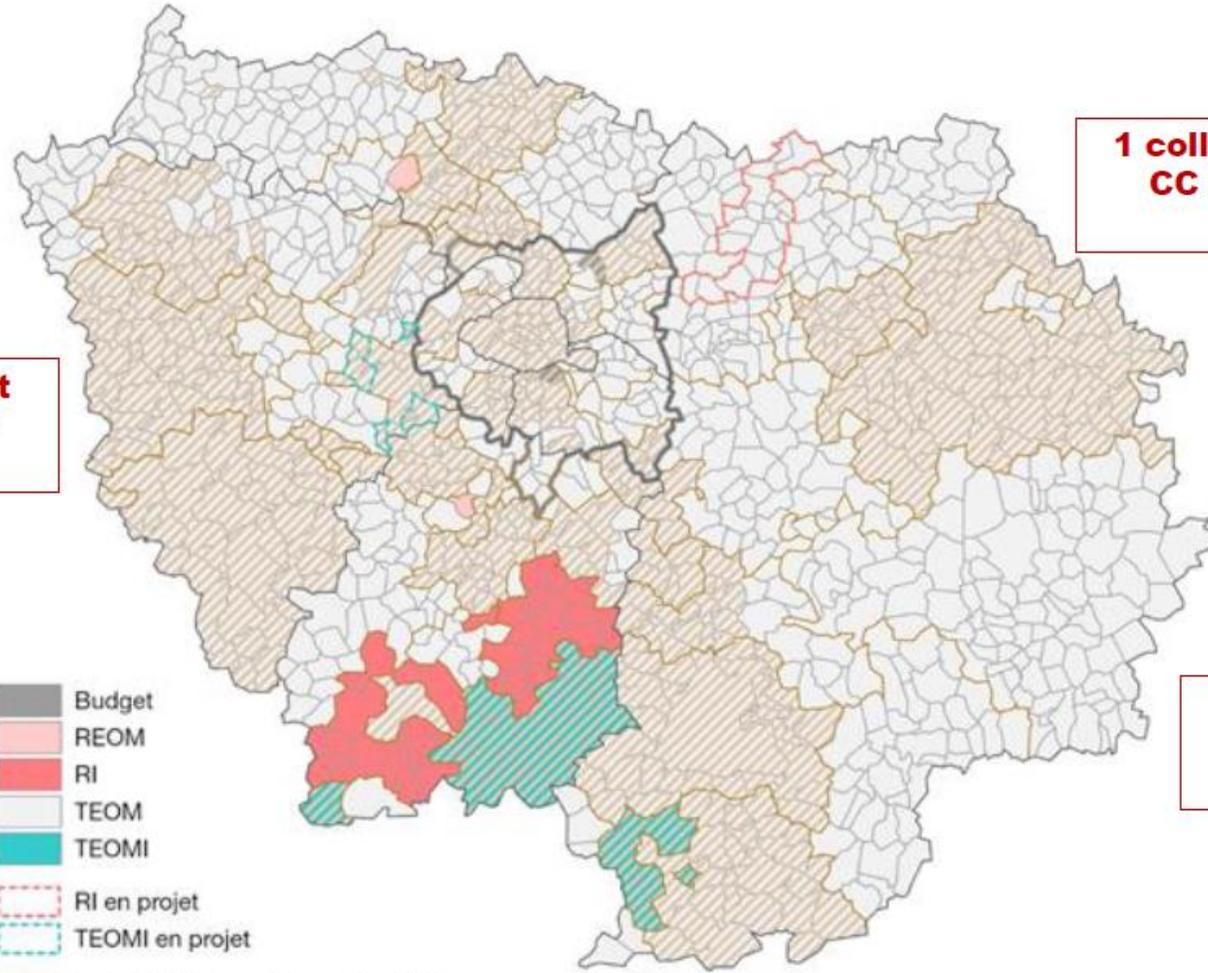
Les collectivités en tarification incitative en 2020

- **200 collectivités en TI**
- **6 millions d'habitants concernés**
- **Trois régions principales :**
 - Pays de la Loire
 - Grand Est
 - Bourgogne-Franche-Comté
- **Typologie principalement mixte et rural**



ETAT DES LIEUX DE LA TI : ILE DE FRANCE

Modes de financement du service public de prévention et de gestion des déchets
en Île-de-France en 2019



1 collectivité en déploiement la TI
CC Plaine et Monts de France
(28 000 habitants)

10 collectivités en cours
d'étude TI
(près de 3 millions d'habitants)

1 collectivité en phase test
CA Versailles Grand Parc
(57 800 habitants)

4 Collectivités en TI (Sud 91)
106 000 habitants

SEDRE de la région d'Etampes
CC du Val d'Essonne
SICTOM de la région d'Auneau
SIRTOM Sud Francilien

- Budget
- REOM
- RI
- TEOM
- TEOMI
- RI en projet
- TEOMI en projet
- Collectivités en redevance spéciale
- Limite des collectivités à compétence collective
- Métropole du Grand Paris

N 0 20km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2021

Sources : ORDIF, DGCL, DGFIP

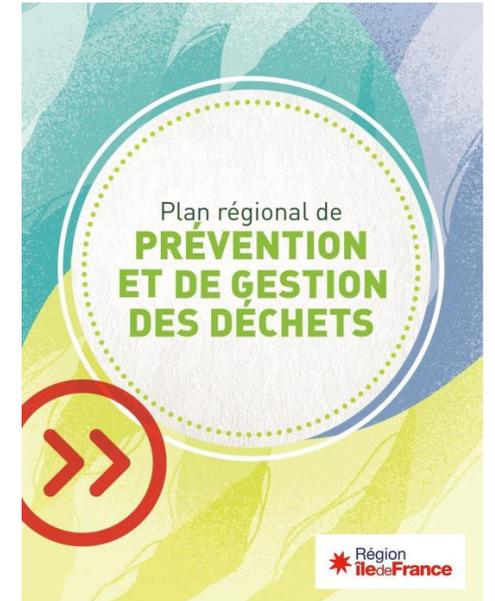


OBJECTIFS NATIONAUX ET REGIONAUX

Loi transition
écologique et
croissance verte



Plan Région de
prévention et de
gestion des
déchets IDF



OBJECTIF TI NATIONAL

37 % de la population
couverte par une TI en
2025 (soit 25 millions
d'habitants)

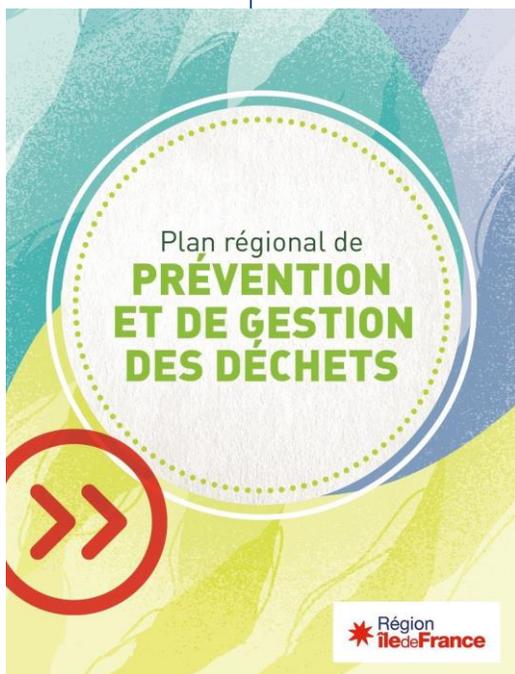
OBJECTIFS TI DU PRPGD

- 100% des territoires engagés dans une étude de TI en 2025
- 15 % de la population couverte par une TI en 2025 (soit 1 800 000 habitants)
- 30 % en 2031 (soit 3 600 000 habitants)

Contribue aux
objectifs du
PRPGD

- Réduction de 10 à 15 % des DMA
- Augmentation du taux de valorisation matière et organique

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



PRÉPARER LE TERRITOIRE

Accentuer la **prévention** : donner les moyens / informations aux habitants pour réduire leurs déchets

Mettre en place des moyens pour **lutter** contre les dépôts sauvages

Améliorer la **connaissance des couts**

LANCER UNE ETUDE GLOBALE SUR L'ÉVOLUTION DU SPGD

Diagnostic territorial pour adapter le service et intégrer la question du tri à la source des biodéchets

Optimiser et améliorer les performances de tri

Définir les modalités de déploiement de la TI

RECOMMANDATIONS

Envisager la mise en place d'une **Redevance Spéciale**

Renforcer la **coordination** propreté / collecte / traitement

Veiller à une **vision globale** collecte – traitement

(incidence de l'évolution des flux OMr/CS sur les installations, coût de traitement / TGAP)

Innover en termes de communication et associer les habitants en amont

Débuter par des **zones** d'expérimentation

DES OBJECTIFS PARTAGÉS

Atteindre les objectifs régionaux

100% des territoires engagés dans une étude en 2025

Task force régionale : ADEME / REGION / CITEO / ORDIF

Nécessité de cibler et identifier des terrains favorables à la TI :
critères quantitatifs et qualitatifs

Favoriser la coordination entre les EPCI à compétence
collecte et traitement

Toucher les élus locaux lors de réunions sur leur territoire

UNE DEMARCHE PARTENARIALE



RETOUR SUR LE WEBINAIRE TI DU 30 SEPTEMBRE 2021

Organisé par CITEO, l'ADEME et la
Région Île-de-France, premier
événement dédié au sujet organisé
conjointement, volonté d'engager la
dynamique.

Replay et supports

<https://www.iledefrance.fr/webinaire-tarification-incitative>

4 témoignages d'EPCI à des
stades différents d'avancement
TI sur leur territoire

Besoin de communiquer
auprès des élus sur les
tenants et les aboutissants
de la TI et surtout de leur
permettre d'échanger
entre eux

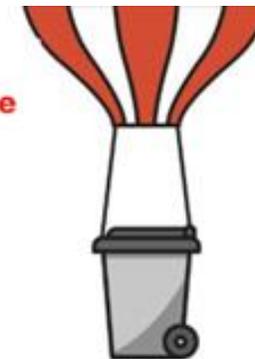


Une trentaine de
représentants d'EPCI à
compétence collecte et/ou
traitement franciliens
présents (dont bon nombre
d'élus)

Questionnaire
envoyé à la suite de
ce webinaire pour
connaître les
besoins

Nombreux
échanges
notamment entre
élus

RETOUR SUR LA RÉUNION TERRITORIALE DU SMITOM NORD 77



LA TARIFICATION INCITATIVE

- ⇒ Prochaine réunion au 2nd semestre 2022 avec le SIDOMPE (78)
- ⇒ Puis proposition à d'autres territoires ciblés

LES CRITERES

OBJECTIF DE DÉFINIR LES TERRITOIRES PROPICES À UNE TARIFICATION INCITATIVE

	TI et habitat collectif				Risque de transfert de charges entre contribuables			Adéquation propriétaires/usagers (cas de TEOMI)
	Part des appartements parmi les locaux d'habitation		Part des locaux d'habitation localisés dans des immeubles à R+2 ou plus		Part des locaux professionnels dans la TEOM	Principaux contributeurs	Vacances de locaux	Part des locaux d'habitation occupés par leur propriétaire
	en % du nombre de locaux	en % de la TEOM	en % du nombre de locaux	en % de la TEOM	Part des locaux professionnels dans la TEOM	Poids des locaux professionnels parmi les 10% (% du total de la TEOM)	Poids des locaux considérés comme vacants (% de la TEOM)	Part des locaux d'habitation occupés par leur propriétaire
COLL 1	52%	40%	46%	36%	21%	11%	12%	65%
COLL 2	60%	45%	55%	42%	30%	20%	10%	65%
COLL 3	37%	22%	30%	18%	14%	7%	6%	76%
COLL 4	67%	51%	62%	47%	14%	9%	10%	64%
COLL 5	70%	59%	65%	56%	17%	10%	12%	56%
COLL 6	56%	46%	51%	43%	31%	19%	10%	59%
COLL 7	5%	2%	2%	1%	5%	2%	3%	90%

LES CRITERES

ANALYSE DE LA PART D'HABITAT COLLECTIF

	TI et habitat collectif			
	Part des appartements parmi les locaux d'habitation		Part des locaux d'habitation localisés dans des immeubles à R+2 ou plus	
	en % du nombre de locaux	en % de la TEOM	en % du nombre de locaux	en % de la TEOM
COLL 1	52%	40%	46%	36%
COLL 2	60%	45%	55%	42%
COLL 3	37%	22%	30%	18%
COLL 4	67%	51%	62%	47%
COLL 5	70%	59%	65%	56%
COLL 6	56%	46%	51%	43%
COLL 7	5%	2%	2%	1%

Enjeu d'individualisation de la production

Peu d'habitat collectif = facilité
d'individualisation

Analyse spécifique du niveau d'habitat collectif

Grand collectif = fort enjeu de trouver des
solutions d'individualisation

Petit collectif = possibilité de traiter les
locaux comme de l'individuel

LES CRITERES

RISQUE DE TRANSFERT DE CHARGES ENTRE CONTRIBUABLES

	Risque de transfert de charges entre contribuables		
	Part des locaux professionnels dans la TEOM	Principaux contributeurs	Vacances de locaux
	Part des locaux professionnels dans la TEOM	Poids des locaux professionnels parmi les 10% (% du total de la TEOM)	Poids des locaux considérés comme vacants (% de la TEOM)
COLL 1	21%	11%	12%
COLL 2	30%	20%	10%
COLL 3	14%	7%	6%
COLL 4	14%	9%	10%
COLL 5	17%	10%	12%
COLL 6	31%	19%	10%
COLL 7	5%	2%	3%

Risque à analyser dans le choix du passage en TEOM-i ou REOM-i

Poids important des pros = risque de transfert vers les ménages si RI

Poids important des contribuables payant le plus de TEOM= risque de transfert vers les ménages les moins contributeurs si RI

LES CRITERES

ADEQUATION PROPRIETAIRES / USAGERS

	Part des locaux d'habitation occupés par leur propriétaire
COLL 1	65%
COLL 2	65%
COLL 3	76%
COLL 4	64%
COLL 5	56%
COLL 6	59%
COLL 7	90%

Impact important dans le choix du passage en TEOM-i ou REOM-i

REOM-i = facturation de l'utilisateur du service

→ Adéquation entre le producteur et le foyer facturé

TEOM-i = facturation du propriétaire + facturation N+1

→ Possibilité de décalage entre la production et la facturation si turn-over

LE SCORING

		Potentiel TI		
		Favorable	Moyen	Défavorable
Habitat collectif	Part des appartements parmi les locaux d'habitation	<40%	40%-60%	>60%
Transfert de charges	Part des pro dans la TEOM	<15%	15%-25%	>25%
	Poids des locaux professionnels parmi les 10% (% du total de la TEOM)	<10%	10%-20%	>20%
	Poids des locaux considérés comme vacants (% de la TEOM)	<5%	5%-10%	>10%
Mise en œuvre	% des habitations occupées par leurs propriétaires	>75%	75%-60%	<60%

SEUILS

Définition de seuils par critère

SCORING

Application du scoring à chaque EPCI

	Habitat collectif	Part des pro dans la TEOM	Poids des locaux professionnels parmi les 10% (% du total de la TEOM)	Poids des locaux considérés comme vacants (% de la TEOM)	Part des locaux d'habitation occupés par leur propriétaire
COLL 1	2	2	2	3	2
COLL 2	2	3	2	2	2
COLL 3	1	1	1	2	1
COLL 4	3	1	1	2	2
COLL 5	3	2	2	3	3
COLL 6	2	3	2	2	3
COLL 7	1	1	1	1	1

LE SCORING

	Scoring final
COLL 1	11
COLL 2	11
COLL 3	6
COLL 4	9
COLL 5	13
COLL 6	12
COLL 7	5

SCORING FINAL

Cumul des scoring individuels pour priorisation des territoires : plus le scoring est bas, plus le territoire est propice à une tarification incitative



La priorisation donne les grandes lignes : cela ne traduit pas une impossibilité pour les autres de s'engager

L'analyse réalisée à été complétée par des éléments liés à la connaissance des territoires et des résultats des études de faisabilité

LE SCORING

AXES D'EVOLUTION DU FICHER

VERSION 2 en cours de réalisation avec scoring concernant :

- **Modalités de facturation du traitement**
- **Performances techniques [ratios & taux de valorisation]**
- **Performances économiques [coût du service]**

Coût aidé TTC DMA €/hab	Paiement pour le traitement des OMR	Ratio OMR	Ratio CS	Ratio Verre
142,00 €	Tarifs à la tonne d'OMR	[270-300]	>50	[20-25]
97,00 €	Marché d'exploitation	[270-300]	[40-50]	[25-30]
148,00 €	Tarifs à l'habitant	[270-300]	[30-40]	[20-25]
97,00 €	Prestation	[240-270]	[40-50]	[20-25]
148,00 €	Tarifs à l'habitant	>300	<30	[15-20]
116,00 €	Tarifs à la tonne d'OMR	[240-270]	[40-50]	[15-20]

L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE L'ADEME

Sensibilisation / informations des élus à la TI

Réunion de 2h en visio ou en présentiel pour les collectivités qui souhaitent engager une réflexion sur la TI

Animation du réseau national des Collectivités en TI

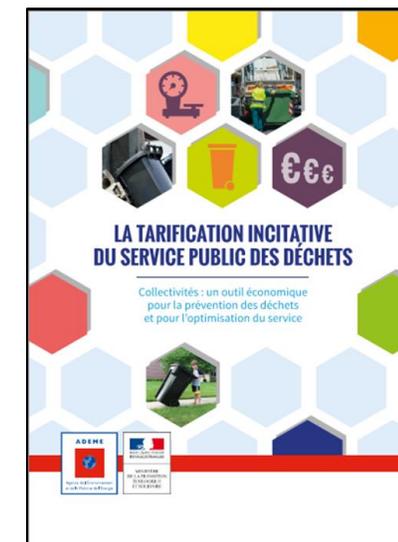
Journées d'échanges nationales et régionales
Espace collaboratif dédié

Ressources documentaires téléchargeables

OPTIGEDE : <https://www.optigede.ademe.fr/tarifcation-incitative-outils>

Médiathèque de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/mediatheque>

- [La concertation au service de la tarification : associer les usagers \(Réf. 011222\)](#)
- [Benchmark des pratiques de tarification incitative pour la gestion des déchets ménagers dans plusieurs pays industrialisés](#)
- [Bilan des collectivités en tarification incitative au 1er janvier 2016](#)
- [La tarification incitative sur le territoire lorrain \(Pourquoi ? Comment ? Impacts ? Focus sur l'incivisme\)](#)
- [Enquête de perception de la redevance incitative](#)
- [TEOM incitative, les premiers résultats \(Réf. 8844\)](#)
- [Coût de la redevance incitative et de son impact économique sur le service public de gestion des déchets](#)
- [Guide pour la construction de grilles tarifaires en tarification incitative](#)
- [TEOM incitative, premières orientations de mise en œuvre \(Réf. 8311\)](#)
- [Tarification incitative, conseils et retours d'expérience \(Réf. 8057, avec AMORCE\)](#)
- [Communiquer sur la tarification incitative \(Réf. 8056\)](#)
- [Habitat collectif et tarification incitative - Pourquoi ? Comment ? \(Réf. 7332\)](#)



LES AIDES FINANCIÈRES TI DE L'ADEME 2021-2022

Type d'opération	Taux d'aide ADEME <u>maximum</u> 2021 - 2022
Etude de faisabilité	70 % (plafond dépense 100 K€)
Aide à la mise en œuvre de la tarification incitative	10 € par habitant (population DGF)
Investissements - Equipements	55 %
Information individuelle	5 € par habitant (population DGF)

Pour les aides à la mise en œuvre, la matrice des coûts N-1 ou N-2 devra être validée

Etude préalable à l'instauration de la TI

2 cahiers des charges types proposés par l'ADEME (TI seule ou TI et tri à la source des biodéchets).

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-etude-prealable-a-mise-place-a-l-extension-tarification-incitative>

Mise en œuvre de la TI → contrat d'objectif

Soutien à l'élaboration du fichier de suivi, à la communication, au pilotage du projet, au test de la grille tarifaire, etc. (réorganisation du SPGD)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-a-linvestissement-a-mise-oeuvre-tarification-incitative>

Investissements pour l'individualisation de la facturation

Pour les équipements nécessaires à la mesure de la consommation individuelle du SPGD par les usagers (puces, logiciels, tambours, badges d'accès, etc.)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-a-linvestissement-a-mise-oeuvre-tarification-incitative>

Mise en œuvre de l'information individuelle sur l'usage

Première étape d'individualisation du service avant une mise en relation éventuelle avec la tarification (fichier de suivi, communication, ...)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-a-linvestissement-a-mise-oeuvre-tarification-incitative>

Soutenir les projets territoriaux de lutte contre les dépôts sauvages

Objectif :

- ✓ associer l'ensemble des partenaires concernés,
- ✓ fixer des objectifs de réduction des dépôts sauvages, les moyens et les modalités de suivi,
- ✓ présenter un plan d'actions avec des mesures préventives, répressives et curatives,...

Pour qui ? Collectivités, associations, gestionnaires d'espaces

Quelles modalités d'aide ? 60% à 80 % des dépenses d'investissement *exemples : barrières, panneaux, aménagements de fossés, pièges photographiques, vidéosurveillance, véhicules, petits équipements, panneaux de communication, études externalisées..)*

Aider à la résorption pérenne des dépôts sauvages d'importance régionale et impactant les terres agricoles

Résorption des dépôts sauvages d'importance régionale et liés à des situations exceptionnelles :

- ✓ **Objectifs** : résorber les dépôts d'importance régionale sur la base d'un financement partenarial, avoir engagé procédure pénale ou administrative, définir le projet de réaménagement du site,..
- ✓ **Quelles modalités d'aide** :
 - en fonctionnement jusqu'à 50% dans la limite de 100 000 €
 - en investissement jusqu'à 50% dans la limite de 200 000 €.

Résorption des dépôts sauvages sur terres agricoles

- ✓ **Objectifs** : résorber les dépôts sauvages sur les exploitations agricoles
- ✓ **Quelles modalités d'aide** :
 - en fonctionnement jusqu'à 80 % dans la limite de 5 000 €/an
 - en investissement jusqu'à 50% dans la limite de 10 000 €/an.

Pour toute information
zerodechet@iledefrance.fr

Dispositif Zéro déchet et économie circulaire

- ❖ **Agir pour le « zéro déchet » et lutter contre les gaspillages** > lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité, **déploiement TI (études et invest) ...**
- ❖ **Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation** > repairs café, ressourceries, consigne pour réemploi, matériauthèque, bricothèque, PF réemploi, ...
- ❖ **Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique** > optimisation SPGD, harmonisation couleurs et consignes, déploiement du tri, déchèteries, points de collecte, activité de recyclage, plateforme de compostage ...
- ❖ **Mettre l'économie circulaire au cœur de l'aménagement et des chantiers** > diagnostic ressources/déchets, déconstruction sélective, lots réemploi ..
- ❖ **Développer l'économie circulaire et innover** > mise en place boucles locales, innovation, ..
- ❖ **Anticiper les crises et réduire l'impact de la gestion des déchets**

Quelles modalités d'aide ?

- ✓ **50% des dépenses d'études et d'ingénierie** dans la limite de 100 000 €
- ✓ **35% des dépenses d'investissement** dans la limite de 250 000 €

Prochaine commission en novembre 2022

- prise de contact sur zerodechet@iledefrance.fr
- dépôt des dossiers de demande de subvention avant le **14 juillet 2022** sur mesdemarches.iledefrance.fr

Commission suivante en **2023 (date à définir)**

Pour toute information
zerodechet@iledefrance.fr



Observatoire de la Transition Écologique

ReD n°6- Juin 2022



Création en 2018 : **Thématiques ENERGIE & CLIMAT**

- maîtrise de l'énergie
- développement des énergies renouvelables
- réduction des émissions de gaz à effet de serre
- adaptation au changement climatique

Elargissement du périmètre d'observation en 2021 : **Thématiques DECHETS & RESSOURCES**

- prévention et de gestion des déchets
- économie circulaire



Déchets d'Activités
Economiques (DAE)



Déchets Ménagers et
Assimilés (DMA)



Déchets Bâtiments
Travaux Publics (DBTP)



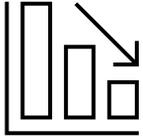
Coûts



Déchets Dangereux (DD)

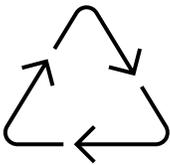


Ressources



Objectifs de prévention :

- Déploiement de la **tarification incitative** à hauteur de :
 - 23% de la population en 2020
 - 37% pour 2025
- Diminution du **ratio de DMA** de :
 - 14,6 % entre 2015 et 2025
 - 5,5 % supplémentaires entre 2025 et 2031



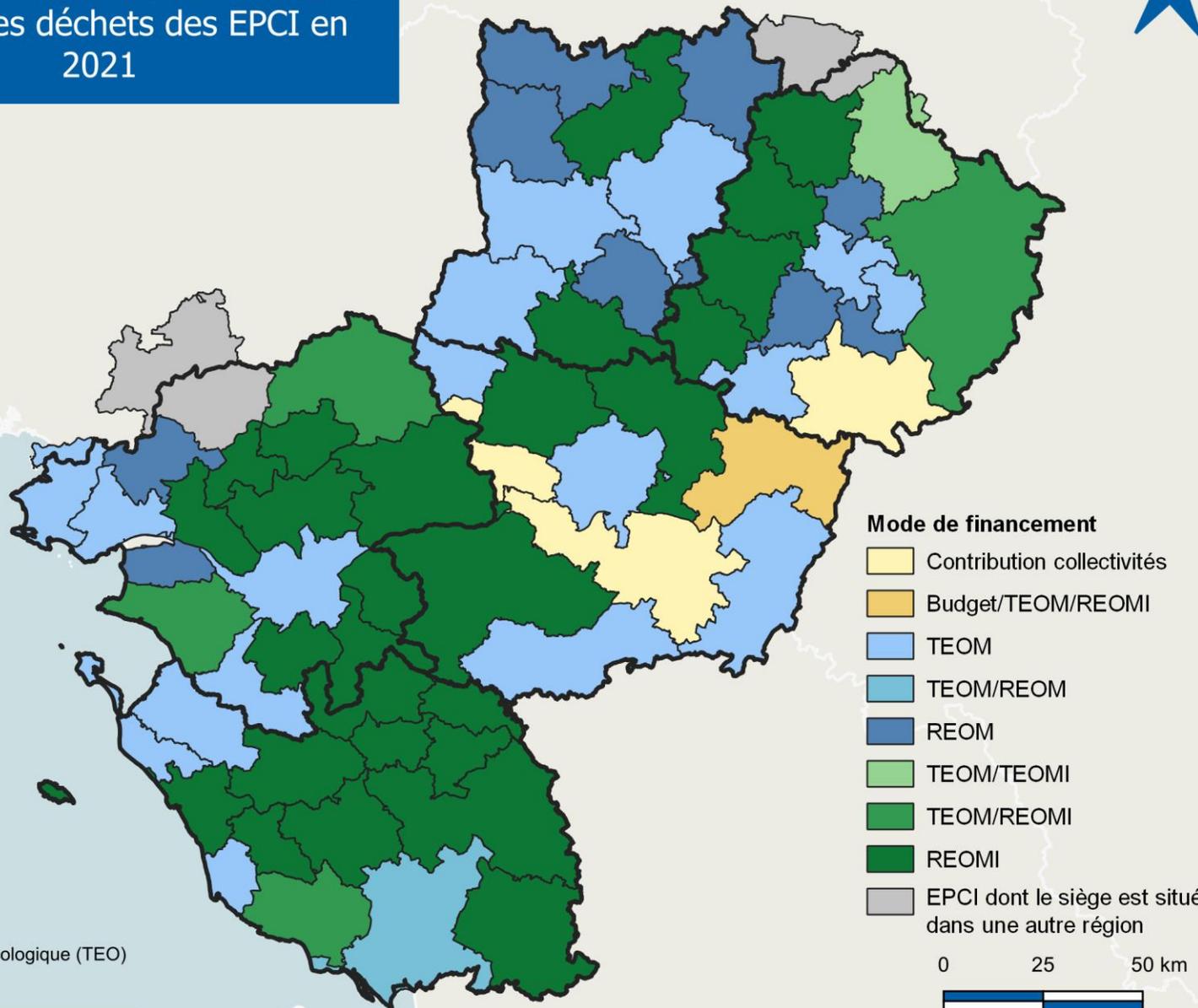
Objectifs de valorisation :

- Atteindre **65% de valorisation matière**, notamment organique, des DND NI en 2025
- Réduction de **50% des tonnages entrants en ISDND** en 2025 par rapport à 2010

Mode de financement en Pays de la Loire



Mode de financement du service de gestion des déchets des EPCI en 2021



Réalisation : Observatoire de la transition écologique (TEO)
Source : SINOE, CITEO
Période de réalisation : Mai 2022

En savoir plus : <https://teo-paysdelaloire.fr/>



En 2021 :

- 35% de la population ligérienne en TI
- 1,3 M d'habitants
- Typologie rurale, mixte, touristique

Mode de financement incitatif :

- REOMI privilégiée





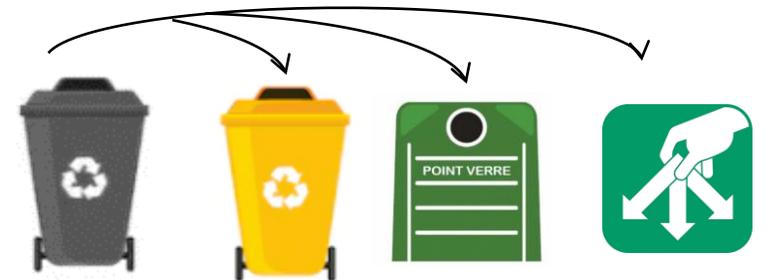
Evolution de la population en TI :

- **stable** depuis 3 ans (35%) :
 - 28 EPCI en REOMI
 - 6 EPCI en financement mixte
 - TEOM reste majoritaire : 53% de la population ligérienne
- quelques EPCI à venir : harmonisation des modes de financement suite à des fusions d'EPCI



Impacts sur la production de déchets :

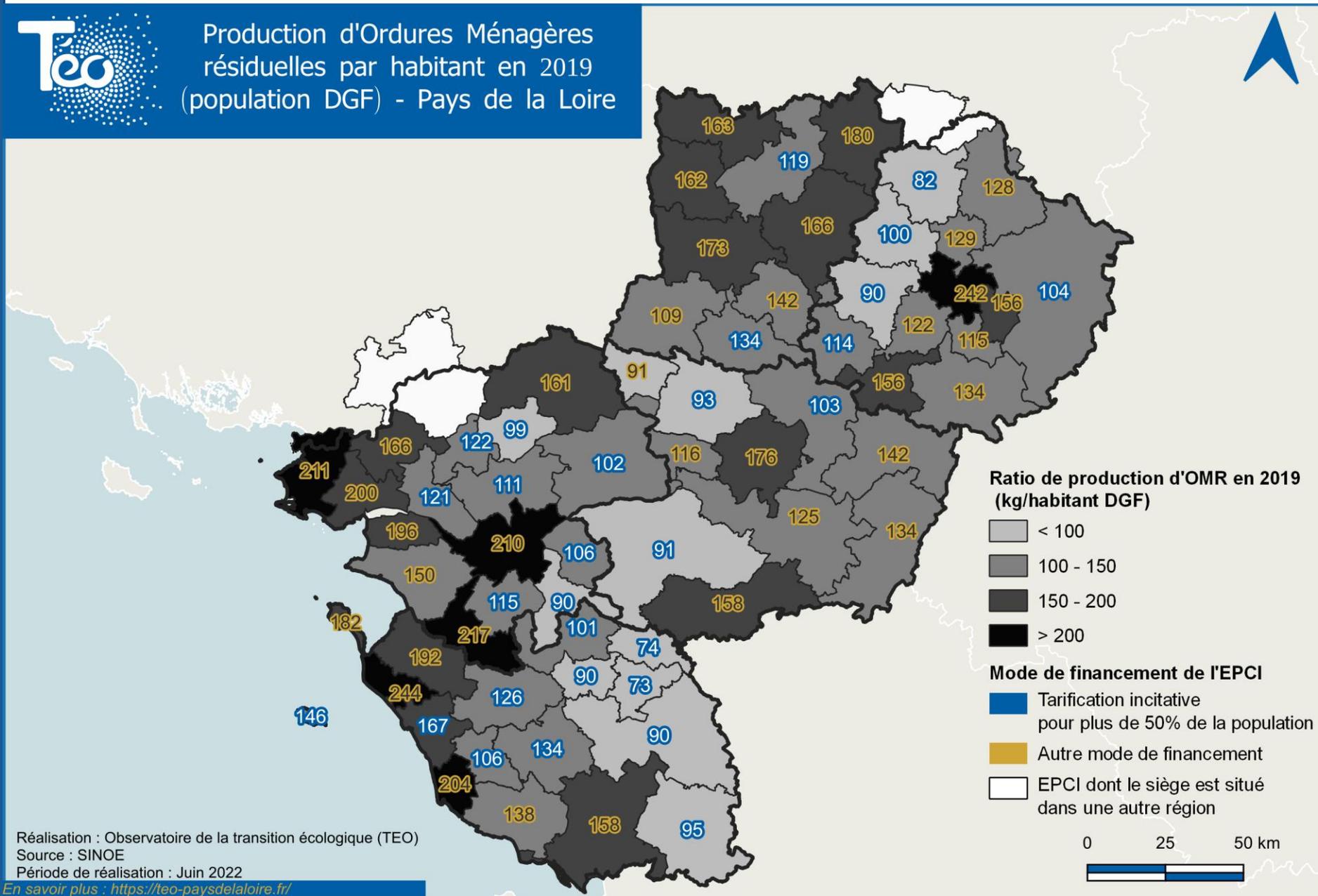
- ratio d'**OMR inférieur** pour les EPCI en financement incitatif :
→ écart de 32% avec la moyenne régionale
- ratio de **DMA stable** pour les EPCI en financement incitatif :
→ -2% avec la moyenne régionale



Production d'OMr



Production d'Ordures Ménagères résiduelles par habitant en 2019 (population DGF) - Pays de la Loire



Moyenne régionale :
158 kg/hab.DGF

- EPCI en tarification incitative :
108 kg/hab.DGF
- EPCI ayant un autre mode de financement :
183 kg/hab.DGF

Réalisation : Observatoire de la transition écologique (TEO)

Source : SINOE

Période de réalisation : Juin 2022

En savoir plus : <https://teo-paysdelaloire.fr/>



Merci pour votre attention



Pauline Guitton

Chargée de mission Déchets Ménagers et Assimilés
TEO - Observatoire de la transition écologique – Pays de la Loire

pauline.guitton@teo-paysdelaloire.fr

<http://www.teo-paysdelaloire.fr/>



Plan

- Le territoire
- Les compétences
- Le choix de la redevance incitative
- Les résultats après la 1^{ère} année
- Evolution de la collecte
- Questions-réponses

Le territoire

8 communes

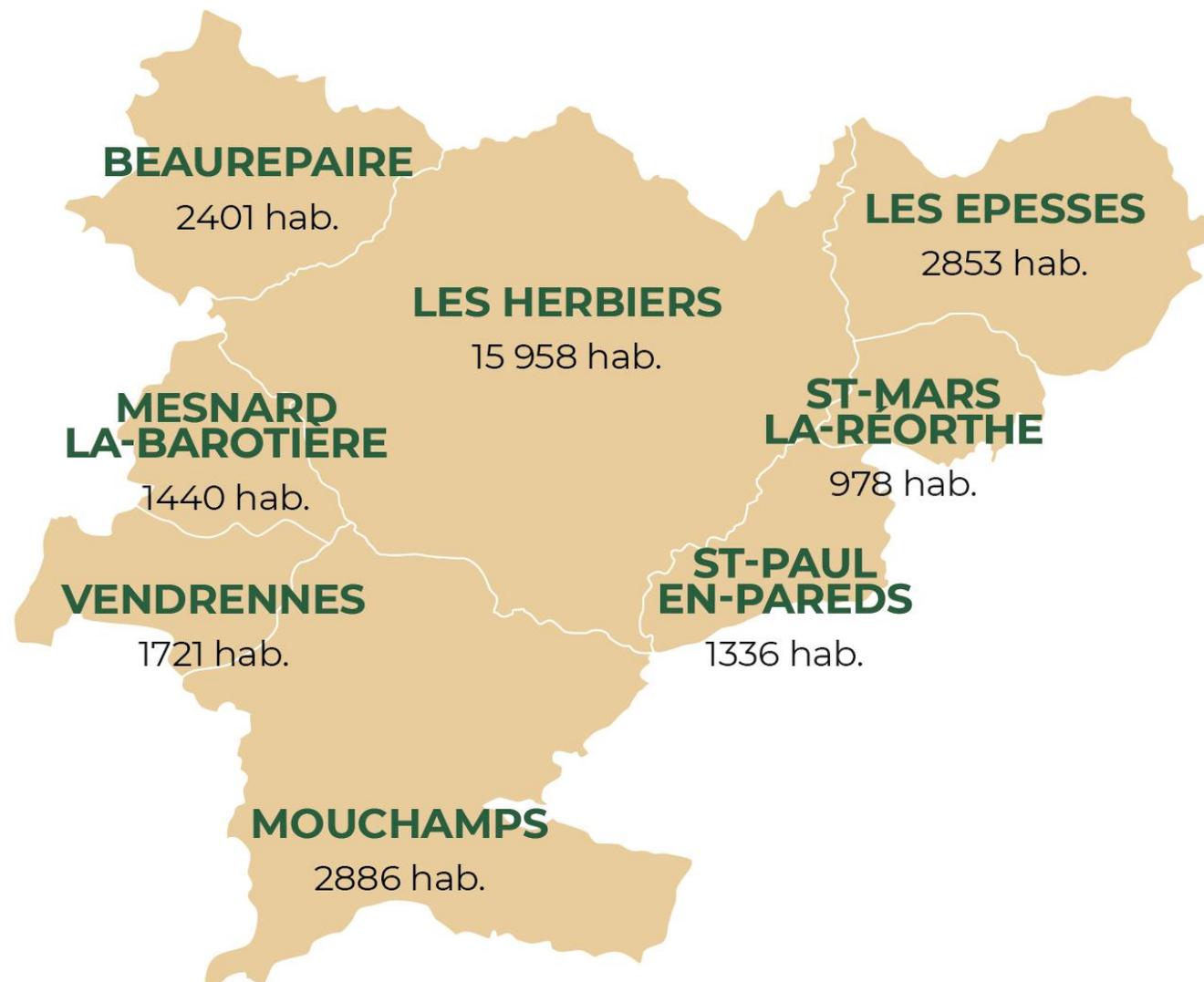
30 268 habitants* dont
16 421 aux Herbiers

14 000 foyers

Semi-rural

25 000 ha de superficie

* Pop Insee 2020



Compétences

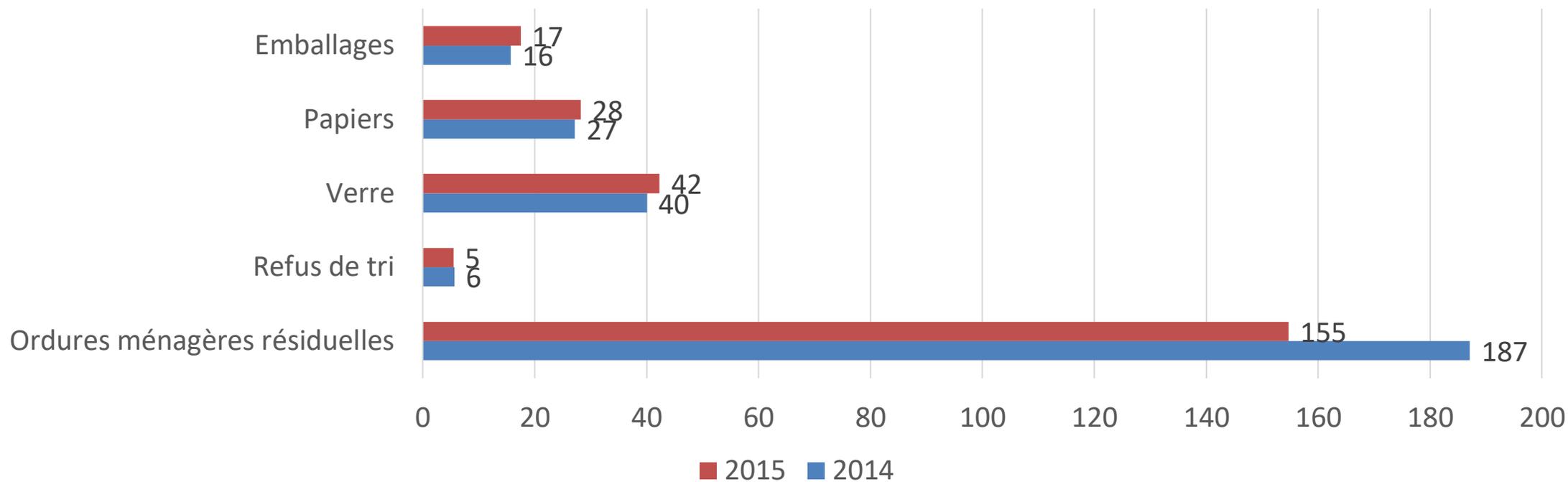
	COLLECTE	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Ferraille, carton, DEEE, DDS, DEA...
Compétence CCPH	Apport volontaire						
	Déchèterie						
Compétence TRIVALIS	Transfert	Centre de transfert départemental de St Prouant	Centre de transfert départemental des Herbiers	Centre de transfert départemental de St Prouant	Centre de transfert départemental de St Prouant	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat
	Traitement / Valorisation	ISDND* Tallud Ste Gemme	Centre de tri départemental : Vendée Tri Filière de recyclage	Usine de recyclage La Grande Couronne près de Rouen	Saint Gobain Chateaubernard (16)	Filière agricole	Filières de recyclage

* ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Le choix de la RI

Performance de collecte avant la RI (2016)

Performance de collecte avant la RI (2016)
kg/hab/an



Le choix de la RI

✓ Le constat : les limites de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

- . Basée sur la valeur locative de l'habitation et non sur la production de déchets.
- . Des écarts importants entre les communes ou entre des foyers produisant la même quantité de déchets.

Foyer 3 personnes						
OM	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6
décembre	3	3	6	13	4	1
janvier	3	10	3	8	2	4
février	8	0	7	11	2	0
mars	7	4	7	11	2	5
avril	6	0	3	13	2	0
<i>moyenne</i>	4,9					

Foyer 4 personnes							
OM	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7
décembre	6	7	0	9	18	12	5
janvier	6	8	10	6	8	7	1
février	3	6	9	2	6	5	3
mars	4	4	9	3	10	5	5
avril	4	6	8	6	5	7	4
<i>moyenne</i>	6,2						

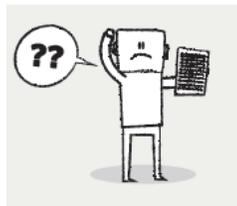
➔ **UN SYSTEME INEGALITAIRE**

Le choix de la redevance incitative

La redevance incitative, un paiement en fonction de l'utilisation du service

- Développer un système **plus juste**
(comme pour la facture d'eau ou d'électricité)
 - **Inciter à mieux trier ses déchets, à diminuer ses volumes d'ordures ménagères**
- ⇒ **Afin de maîtriser sa facture.**

Quels éléments composent la facture ?



Une part fixe

l'**abonnement** comportant un **nombre forfaitaire de dépôts**, en fonction du nombre de personnes dans le foyer.



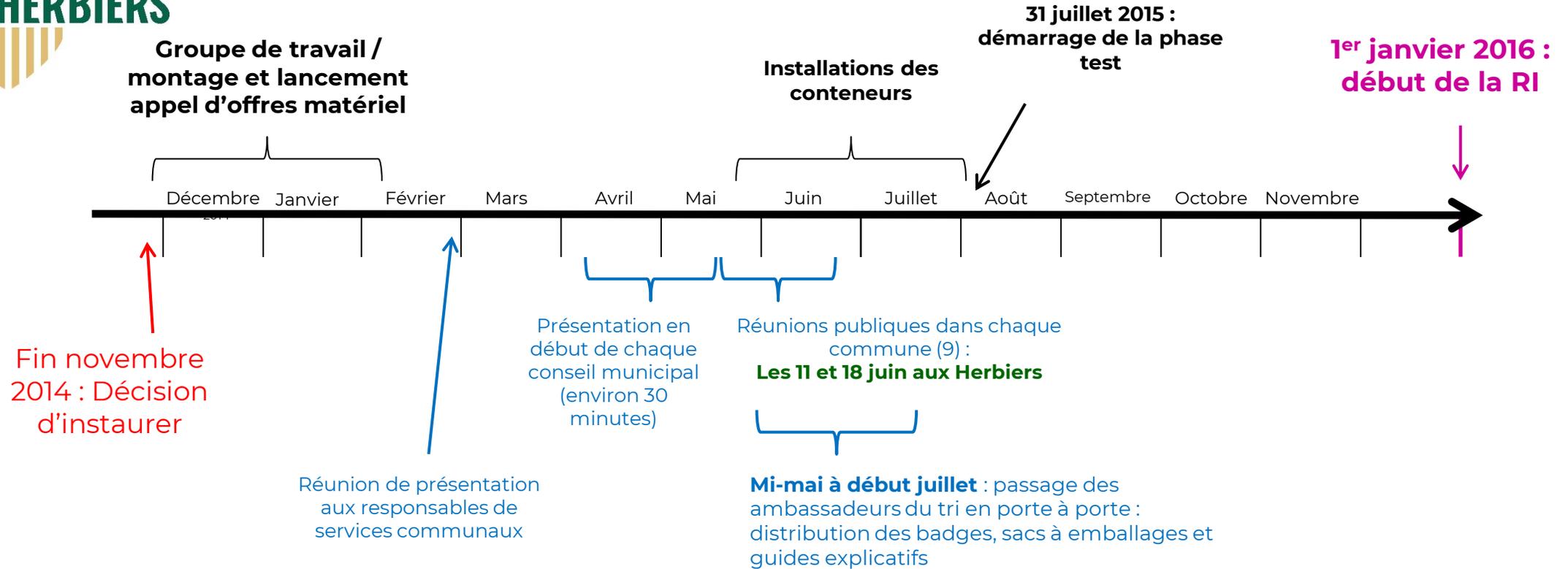
Une part variable

VOTRE CONSOMMATION
Elle est calculée en fonction du nombre de dépôts supplémentaires.

C'est sur celle-ci que vous pouvez agir !



Calendrier de mise en place



- travail en transversalité avec les services ressources (finances, communication, marchés publics)
- avec les communes : secrétaires mairie, DST

La grille tarifaire

Tarifs 2022 pour les particuliers

Nombre de personnes dans le foyer	Nombre d'ouvertures de tambours incluses	Montant annuel de la redevance	Prix d'un dépôt supplémentaire (au-delà du forfait)
1	15	124 €	3,80€
2	20	156 €	
3	28	181 €	
4	35	202 €	
5	38	208€	
6 et +	43	217 €	

Info pros : Trappe pour gros producteurs

Tarifs 2022 pour les professionnels

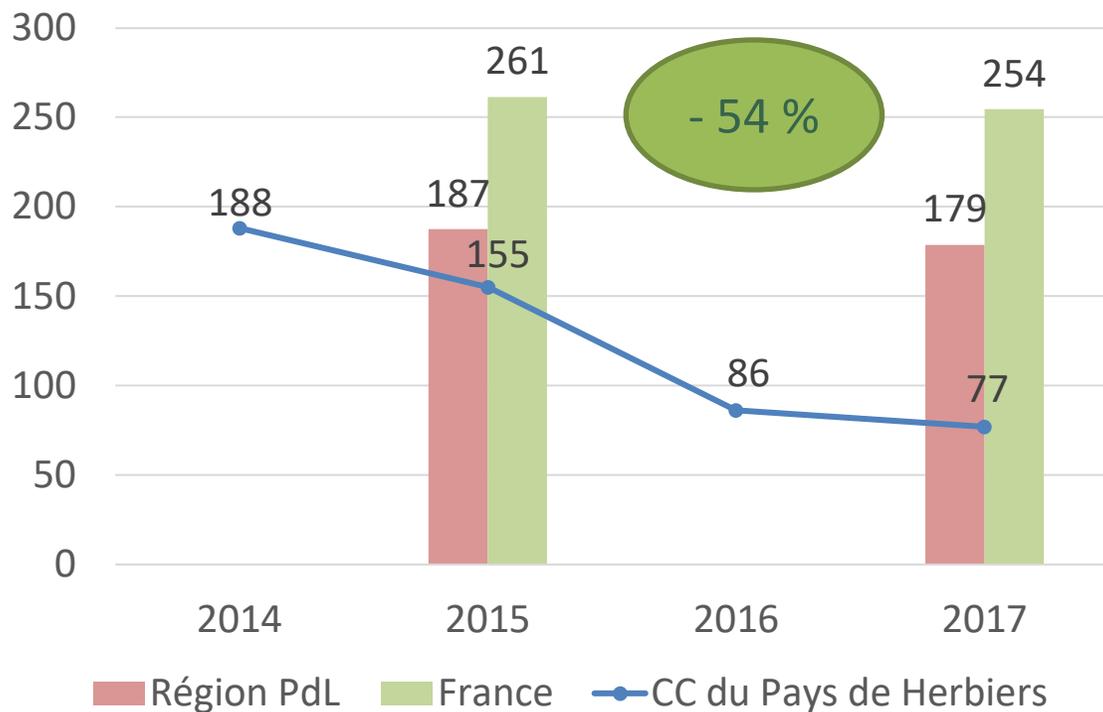
	Abonnement annuel d'accès au service	Prix d'un dépôt
Professionnels*	96,00 €	3,00 €
Associations	10,00 €	

DECHETS	TARIFS CCPH
Déchets ultimes	35,00 €/m ³
Plaque de plâtre	25,00 €/m ³
Gravats	25,00 €/m ³
Bois	15,00 €/m ³
Plastique	15,00 €/m ³
Souche	10,00 €/m ³
Déchets végétaux	10,00 €/m ³
Polystyrène	5,00 €/m ³
Cartons	0,00 €/m ³
Ferraille	0,00 €/m ³
DMS	2,50 €/m ³
Emballages souillés vides	0,50 €/m ³

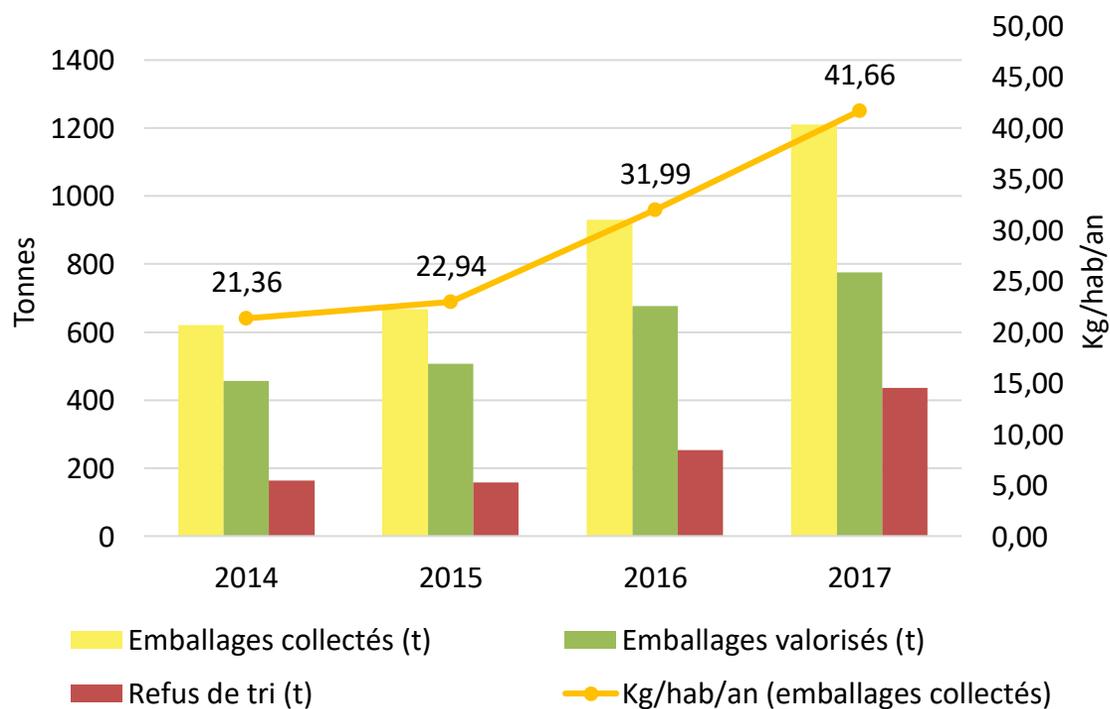
Les résultats au terme de la 1ère année

- Baisse immédiate des tonnages d'ordures ménagères

Ratio OMR (kg/hab)



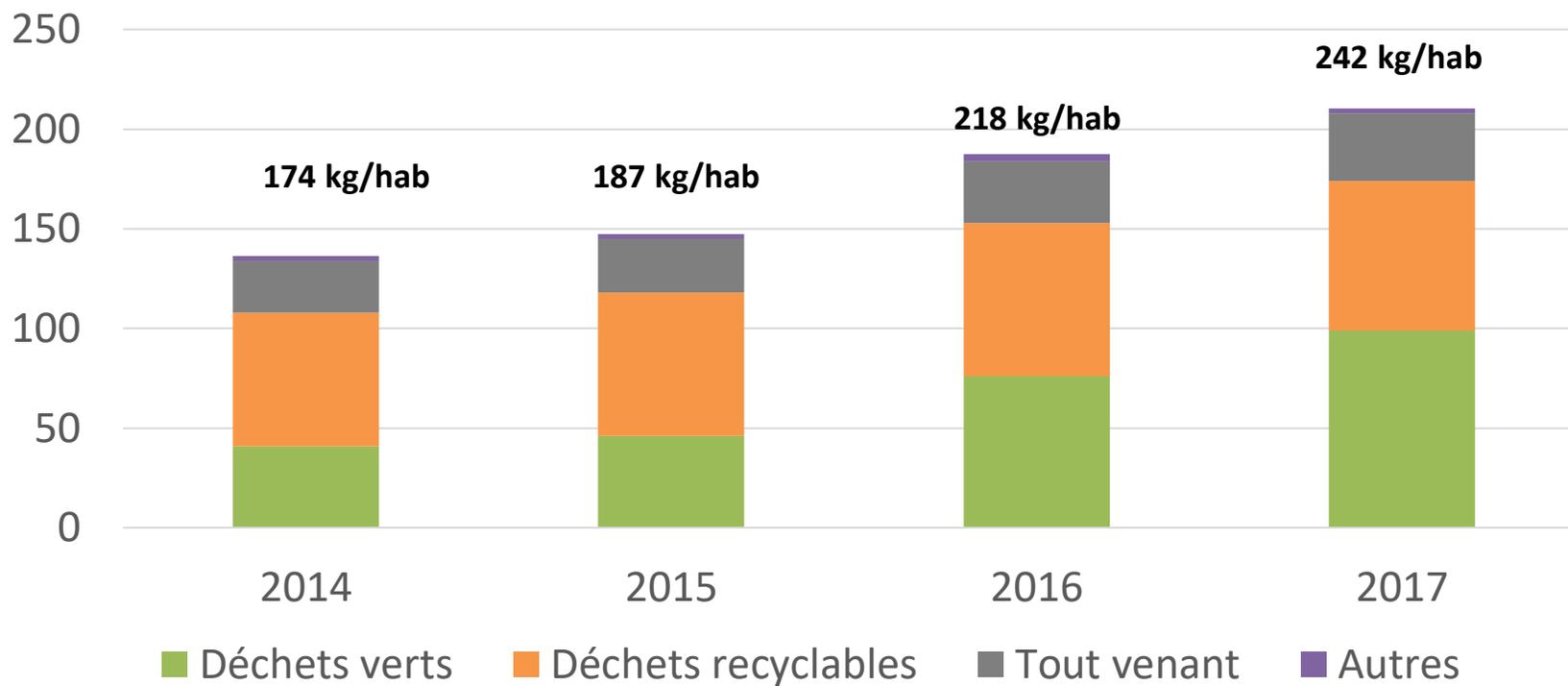
Évolution des tonnages d'emballages



Les résultats au terme de la 1ère année

Les tonnages en déchèterie en hausse

Quelques exemples



Les résultats au terme de la 1ère année

+ 47 %



Le compostage

Explosion des réservations de **composteurs individuels**
A ce jour, **5 750** composteurs individuels distribués

Ouverture de **pavillons de compostage** en zones urbaines

Evolution de la collecte

En 2020, **13 200** tonnes de déchets ont été collectées contre 12 631 tonnes en 2019.

13 200 tonnes de déchets ménagers

soit **432 kg par habitant**

575 kg en Vendée

-144 kg / moyenne départementale

46,1%
à domicile
43,3% en Vendée

53,9%
en déchèterie
56,7% en Vendée

199 kg
249 kg en Vendée
-50 kg/hab



233 kg
326 kg en Vendée
-93 kg/hab



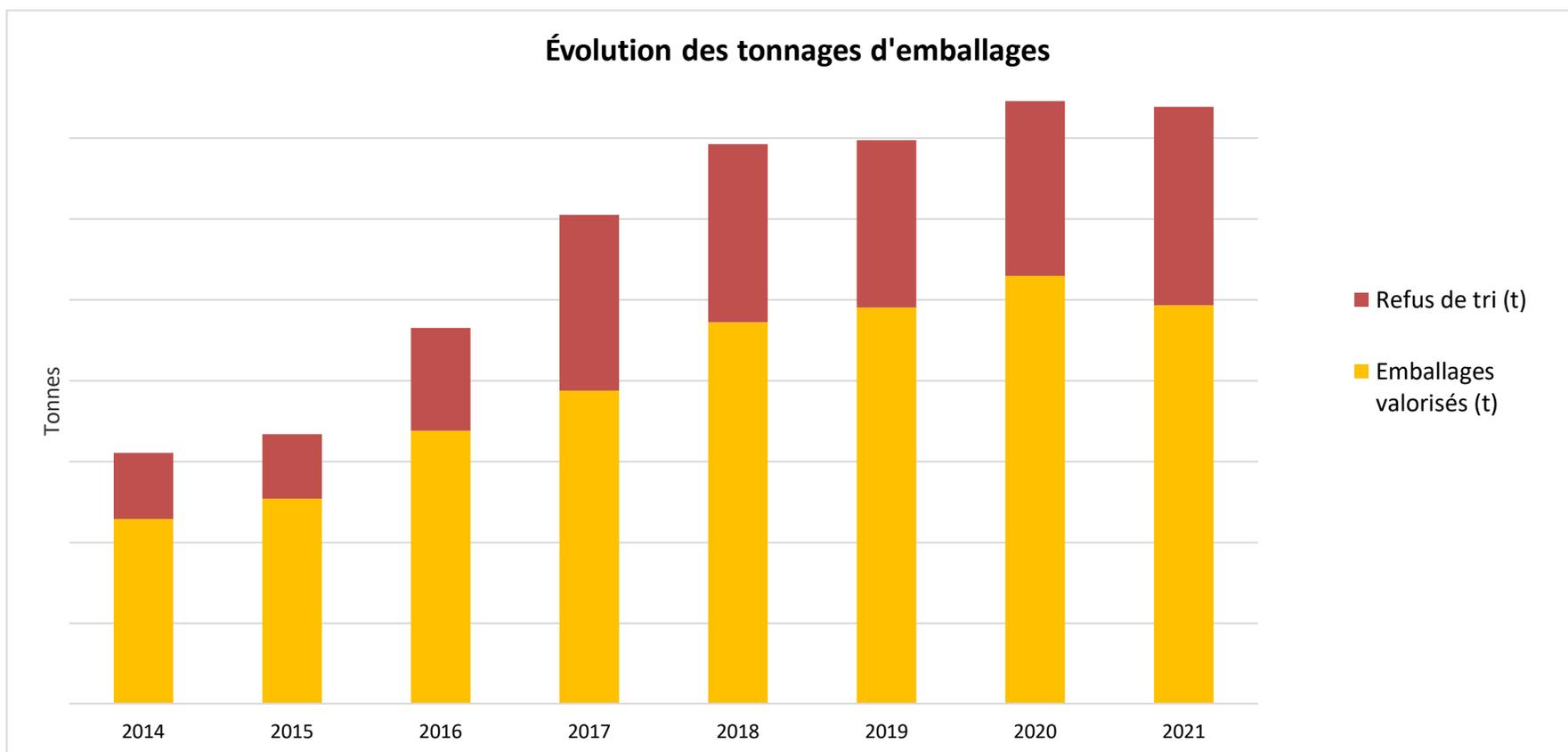
6 086 tonnes

7 114 tonnes

Evolution de la collecte

• Les emballages ménagers

400 conteneurs sont dédiés aux emballages. Les dépôts des usagers se font en vrac, de manière libre et illimitée. Tous les conteneurs sont collectés une fois par semaine, voire deux fois par semaine pour certains.

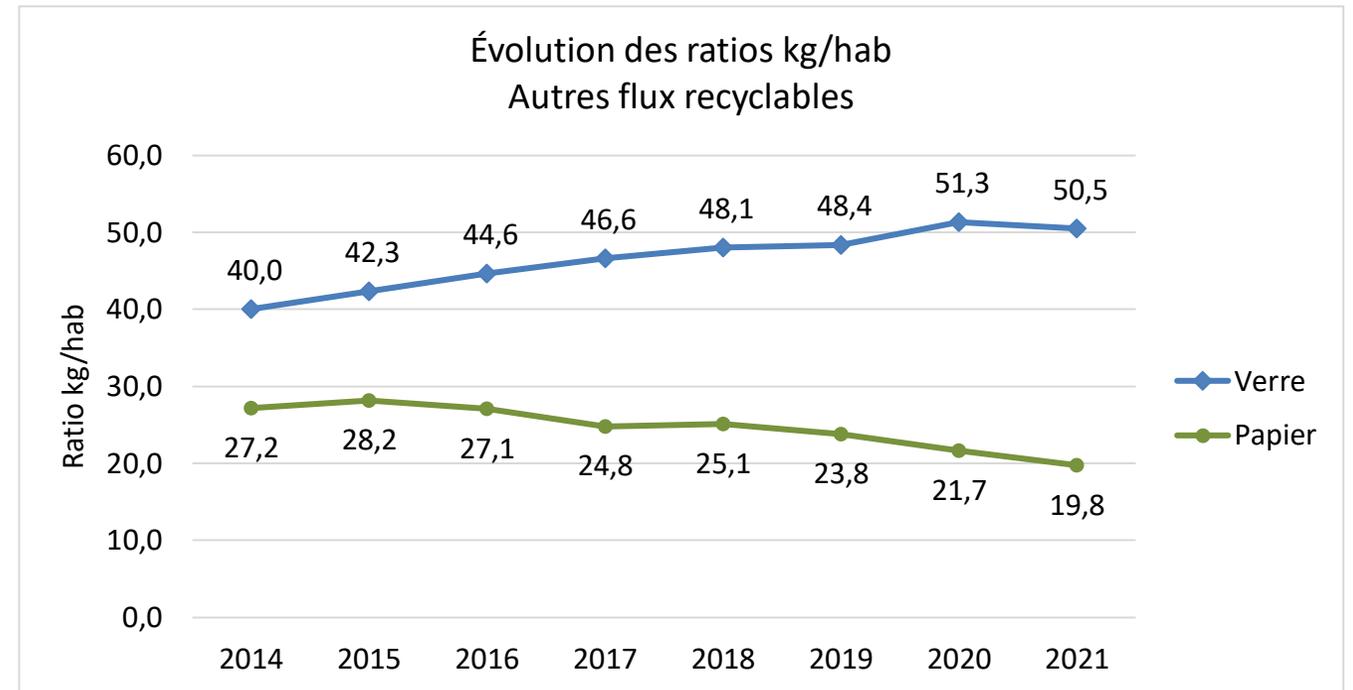


**Ratio EPCI
48,8 kg/hab**

**Ratio
Vendée
39,2 kg/hab**



Evolution de la collecte



Papiers	
21,7	Kg
20,4	Kg

Verre	
51,3	Kg
49,6	Kg

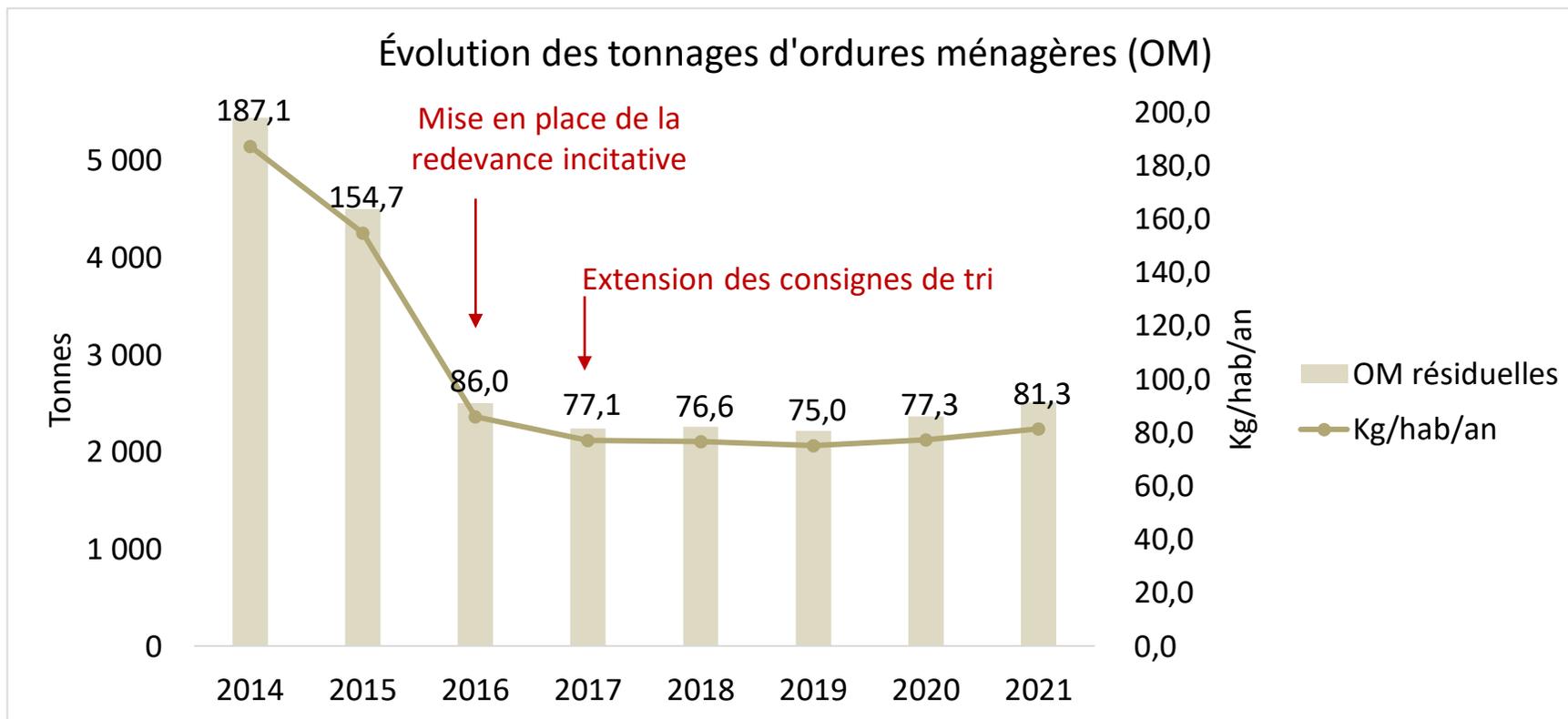
en Vendée

Entre 2014 et 2020, les tonnages de verre ont augmenté de 35%, et de 10% entre 2019 et 2020. A l'inverse, les tonnages de papier ont baissé de 16% entre 2014 et 2020, et de 6% entre 2019 et 2020.

Evolution de la collecte

• Les ordures ménagères

Le principal objectif de la redevance est de limiter la quantité d'ordures ménagères et d'inciter la population à trier au maximum ses déchets.



Ratio EPCI
77,3 kg/hab

Ratio Vendée
139 kg/hab

Ratio France
255 kg/hab

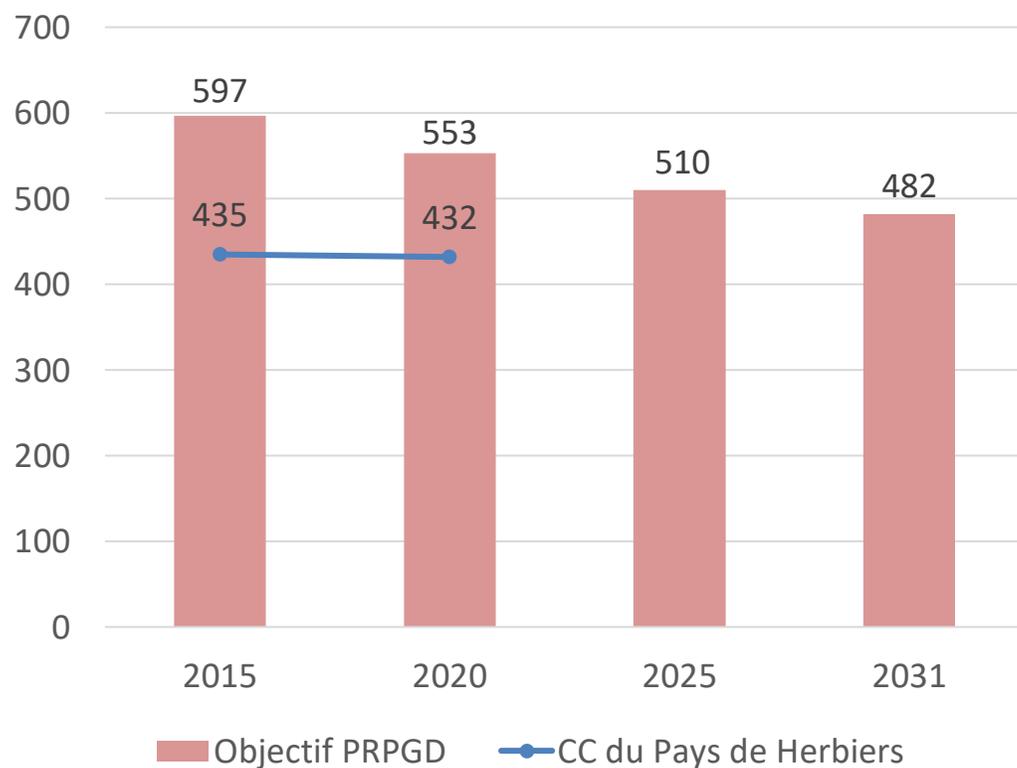
La production d'ordures ménagères sur le territoire du Pays des Herbiers est bien inférieure aux moyennes départementales et nationales.



Evolution de la collecte

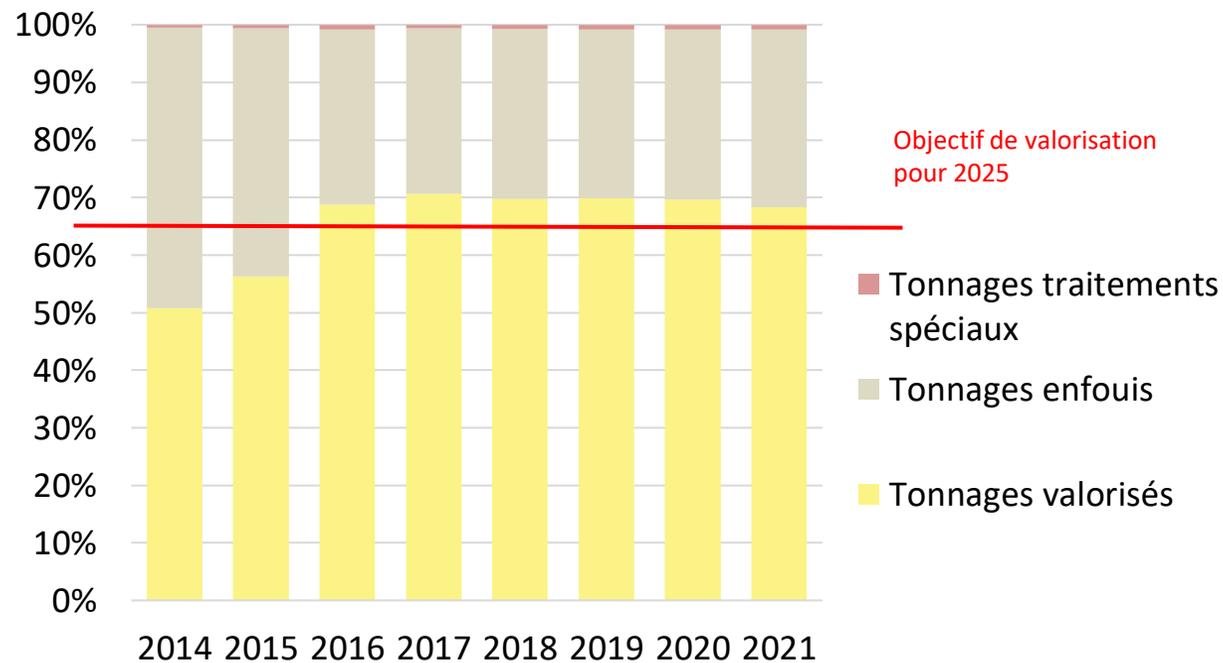
Objectifs PRPGD

Objectif de réduction des DMA



Objectif de valorisation matière

Évolution de la répartition des tonnages en fonction de leur traitement



Objectifs régionaux atteints !